

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01610

Numéro SIREN : 383 474 814

Nom ou dénomination : AIRBUS

Ce dépôt a été enregistré le 08/07/2022 sous le numéro de dépôt B2022/019474

AIRBUS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.576.769 Euros
Siège social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

(comptes établis en milliers d'euros)

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized capital letter 'R' with a vertical stroke through it, followed by a horizontal stroke.

AIRBUS SAS

	Pages
Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4 et 5

Principes comptables et événements majeurs	6 à 20
--	--------

Notes sur le Bilan

Note	1	A Immobilisations incorp. et corp. - Valeurs brutes	21
		B mmobilisations incorp. et corp. - Amortissements	22
		C mmobilisations incorp. et corp. - Valeurs nettes	22
Note	2	Immobilisations financières	23
Note	3	A Titres de participation	24 et 25
		B Créances rattachées à des participations	26
		C Prêts	26
		D Titres immobilisés	26
Note	4	Stocks et en-cours	27
Note	5	Créances	28
Note	6	Provisions pour dépréciation d'actifs	29
Note	7	Charges constatées d'avance	30
Note	8	Ecarts de conversion Actif	31
Note	9	A Répartition du capital	32
		B Variations des capitaux propres	32
Note	10	Provisions pour risques et charges	33
Note	11	Dettes	34
Note	12	Produits constatés d'avance	35
Note	13	Ecarts de conversion Passif	36
Note	14	A Engagements hors bilan - Vente à terme de devises	37
		B Engagements hors bilan - Achat à terme de devises	37
		C Engagements hors bilan - Garanties	38
		D Engagements hors bilan - Garanties de valeur résiduelle d'avions (GRP / AVG)	38

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note	15	Chiffre d'affaires	39
Note	16	Eléments concernant les entreprises liées	40
Note	17	Résultat exceptionnel	41
Note	18	Situation fiscale	42
Note	19	Effectif moyen	43

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	Note 1	47 166	67 701
Immobilisations corporelles	Note 1	2 398 331	2 372 742
Immobilisations financières	Notes 2 et 3	16 213 185	16 150 004
TOTAL		18 658 682	18 590 447
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	Note 4	16 145 799	17 634 530
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	1 592 368	1 444 022
Créances d'exploitation	Note 5	1 992 177	1 888 752
Créances diverses	Note 5	967 917	1 110 848
Disponibilités		17 033 339	13 415 011
Charges constatées d'avance et autres	Note 7	2 894 992	2 864 701
TOTAL		40 626 592	38 357 863
Ecarts de conversion actif	Note 8	83 480	150 599
TOTAL DE L'ACTIF		59 368 754	57 098 910

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 577	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		3 574 896	3 574 896
Réserves		31 095	31 095
Résultat de l'exercice		1 153 253	(69 276)
Report à nouveau		(175 740)	(106 463)
Boni de fusion		4 460 220	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions réglementées		696 254	547 616
TOTAL		9 743 554	8 441 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	4 226 211	5 334 049
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 558 375	1 622 822
Comptes courants	Note 11	277 050	338 619
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	33 798 074	36 026 534
Dettes d'exploitation	Note 11	7 742 270	3 795 979
Dettes diverses	Note 11	1 336 381	1 057 105
	Sous-total Note 11	44 712 150	42 841 059
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	571 434	246 452
TOTAL		45 283 584	43 087 511
Ecarts de conversion passif	Note 13	115 405	235 686
TOTAL DU PASSIF		59 368 754	57 098 910

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises Note 15	678 484	680 535
Production vendue (dont Etudes) Note 15	39 341 214	38 356 299
Production stockée	(1 814 163)	(1 063 196)
Production immobilisée	160 103	185 462
Subventions d'exploitation	2 380	5 802
Reprise sur provisions	2 102 355	1 294 594
Transferts de charges	586 124	532 865
Autres produits	2 136	4 080
TOTAL I	41 058 634	39 996 441
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	337 350	537 588
Variation de stocks	181 213	13 624
Achats et approvisionnements	25 196 895	26 759 212
Autres achats et charges externes	12 025 536	8 695 263
Impôts et taxes et assimilés	122 006	122 630
Salaires et traitements	852 855	816 556
Charges sociales	474 231	377 310
Dotations aux amortissements	127 116	141 535
Dotations aux provisions sur actif circulant	252 371	752 146
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 097 552	1 242 434
Dotations aux provisions sur actif immobilisé		7 136
Autres charges	69 791	80 449
Total II	40 736 917	39 545 883
RESULTAT D'EXPLOITATION	321 717	450 558

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION	321 717	450 558
Produits financiers		
Produits de participation	16 369	1 568
Interets et autres produits assimilés	30 186	217 069
Reprise sur provisions	44 876	74 474
Differences positives de change	853 270	379 783
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	944 702	672 893
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	38 067	13 516
Interets et charges assimilées	19 273	231 992
Differences negatives de change	376 512	703 333
Tranfert de charges financières	6 466	6 944
Total charges financières	440 318	955 785
RESULTAT FINANCIER	504 384	(282 892)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	826 102	167 666
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360 838	7 067
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 517	3 168 886
Reprise sur provisions	783 532	779 226
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	1 148 888	3 955 180
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	117 727	42 774
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	497 780	3 606 950
Dotations aux amortissements et provisions	269 852	728 736
Autres charges exceptionnelles	171 931	
Total charges exceptionnelles	1 057 290	4 378 459
RESULTAT EXCEPTIONNEL Note 17	91 598	(423 279)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	917 699	(255 613)
Participation	36 448	(11 882)
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) charge Note 18	272 001	174 455
RESULTAT NET	1 153 253	(69 276)

Annexe Airbus SAS 31/12/2021

1. Événements majeurs survenus durant l'exercice

1.1 Activité commerciale

497 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2021 selon la répartition suivante :

- 419 SA (2 A319ceo ; 2 A319neo; 229 A320neo ; 4 A321ceo ; 182 A321neo)
- 18 A330
- 55 A350
- 5 A380

64 SA (dont 29 A320neo, 17 A321neo et 18 A321ceo) ont également été livrés par Airbus Americas sur la période.

1.2 Impacts de la pandémie COVID-19

En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation importante des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et pourraient continuer d'être considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et à des incertitudes. En plus des impact sur la viabilité financière des opérateurs, des compagnies aériennes et loueurs d'avions, de la réduction du trafic aérien commercial, des nouveaux variants de la pandémie de COVID-19, des confinements, les limitations et des restrictions de voyage dans le monde entier ont posé des défis logistiques et peuvent perturber les activités de la Société, ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la capacité des clients à prendre livraison des avions.

Les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué au sol une partie de leurs flottes et cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les sorties de trésorerie et à sécuriser les liquidités. Certaines compagnies aériennes ont également cherché à s'entendre avec les créanciers, ont restructuré ou ont déposé le bilan ou ont demandé la protection contre l'insolvabilité, ce qui peut avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes ainsi que d'autres conséquences résultant des procédures connexes.

En 2021, l'environnement commercial a montré des signes d'amélioration, en particulier une augmentation de la demande de transport aérien.

Le 27 mai 2021, la Société a informé ses fournisseurs de la mise à jour de ses cadences de production basées sur les hypothèses selon lesquelles le marché des avions commerciaux pourrait retrouver les niveaux d'avant la COVID entre 2023 et 2025, avec en tête le segment des monocouloirs. En prévision d'une reprise continue du marché, la Société a confirmé un taux de production moyen de la famille A320 de 45 avions par mois au quatrième trimestre de 2021 et a appelé les fournisseurs à se préparer pour l'avenir avec une cadence mensuelle ferme de 64 avions d'ici le deuxième trimestre de 2023.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que le taux de production de l'A220, qui était de 5 avions par mois, devrait augmenter pour atteindre environ 6 par mois au début de 2022, avec un taux de

production mensuel de 14 envisagé d'ici le milieu de la décennie. Dans le cadre du programme de la famille A320, la Société travaille à sécuriser la montée en puissance et est sur la bonne voie pour atteindre une cadence mensuelle de 65 avions d'ici l'été 2023. Les récents succès commerciaux du programme A330 permettent une augmentation mensuelle des cadences d'environ 2 à 3 appareils fin 2022. Le programme A350 devrait passer d'environ 5 à environ 6 appareils par mois début 2023.

Les résultats financiers de l'année 2021 reflètent le niveau de livraison ainsi que les efforts de maîtrise des coûts et de la compétitivité. De plus, la Société a effectué un examen complet des provisions et des dépréciations, en tenant compte des taux de production modifiés, des livraisons futures et de l'amélioration de l'environnement commercial.

En conséquence, en 2021, Airbus SAS a comptabilisé une reprise de provision de 389 millions d'euros relative aux impacts du Covid (incluant la provision pour restructuration) au regard du montant total de 1 260 millions d'euros de provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation d'actifs au 31 décembre 2020.

La Société surveille l'évolution de la pandémie de COVID-19 et continuera d'évaluer les répercussions à venir. La direction considère que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'y a pas d'incertitude importante concernant la continuité d'exploitation.

1.3 Avions « à risque »

Compte tenu des difficultés économiques des clients, des demandes de restructuration de contrats ou d'annulations, la Société a effectué un examen complet des avions finis en stock à risque et devant être recommercialisés. Au 31 décembre 2021, tous les avions qui avaient été considérés à risque au 31 décembre 2020 et qui faisaient l'objet d'une provision à hauteur de 482 millions d'euros ont été vendus ou font l'objet d'un contrat de vente. Une reprise de provision à hauteur de 198 millions a été comptabilisée au cours de l'exercice (incluse dans la reprise de provisions liées aux impacts du Covid mentionnée ci-dessus)

1.4 La dernière livraison d'A380

Airbus SAS a livré les 5 derniers A380 en 2021. En 2021, un produit d'exploitation de 212 millions d'euros a été comptabilisé, reflétant principalement la reprise de provision enregistrée en 2018 relative à l'ancienne usine A380 Lagardère qui sera utilisée pour l'usine d'assemblage modernisée de l'A320.

1.5 Litiges

1.5.1 SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées. Toutes les pénalités ont été payées à aujourd'hui.

L'impact financier pour Airbus SAS est neutre puisque le montant versé par Airbus SAS à Airbus SE a été intégralement refacturé aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL via la clef industrielle.

Aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE a l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) sur une période de trois ans.

Aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus SE à la lumière de la surveillance continue qui sera effectuée par l'AFA.

Aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus en vertu de l'accord avec le DoJ, mais Airbus SE fera périodiquement un rapport sur ses progrès continus en matière d'amélioration de la conformité au cours d'une période de trois ans et procédera à d'autres examens comme exigé par le DoJ.

Les accords entraînent la suspension des poursuites pour une durée de trois ans, après quoi les poursuites seront abandonnées si Airbus SE respecte les termes tout au long de la période.

Aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, le DoS a accepté de régler toutes les violations civiles de l'ITAR décrites dans les divulgations volontaires d'Airbus SE identifiées dans l'accord et Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations d'Airbus SE et sa conformité à l'ITAR pour une durée de trois ans.

Suite à la décision de la Société de réallouer des ressources liées au contrôle des exportations vers des activités d'adhérence et de contrôle aux restrictions des exportations et des sanctions annoncées envers la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus Russes, faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 Février 2022, la Société a demandé au DoS d'étendre de 9 mois ledit accord de consentement. La Société ne s'attend pas à ce que cet accord de consentement ait un impact sur le DPA avec le SFO et le DoJ, ni sur la CJIP avec le PNF, ni sur la surveillance de l'AFA, dans la mesure où ils sont indépendants du programme de revue du DoS.

Toute violation des termes des accords par Airbus SE pourrait entraîner l'annulation par les autorités des termes des accords et la réouverture des poursuites. Les poursuites pourraient entraîner l'imposition de nouvelles sanctions financières ou d'autres sanctions telles qu'une obligation fiscale supplémentaire, et pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations d'Airbus SE.

En plus de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, les divulgations factuelles faites au cours de la conclusion des accords peuvent entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires contre Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de l'admissibilité des sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative qui nuirait aux perspectives d'Airbus SE sur le marché commercial.

Airbus continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir, conformément aux accords et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

Plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des poursuites commerciales et des arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient mener à d'autres litiges commerciaux et à l'arbitrage contre la société ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.5.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 exploité par le vol AF447 d'Air France de Rio de Janeiro à Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été inculpé en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et rejeté toutes les accusations pénales après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats et ordonné un procès pour homicide involontaire. L'appel de la Société devant la Cour de Cassation a été rejeté. Le procès devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Le procès pénal devant le Tribunal correctionnel de Paris et tout jugement ou décision défavorable à la Société pourraient porter atteinte à son activité ou à sa réputation.

1.5.3 Qatar Airways Commercial Litigation

Citant la dégradation de la surface de certains de ses A350 et alléguant un « défaut de conception » sous-jacent, Qatar Airways a déposé une plainte contre la compagnie devant le tribunal de commerce de Londres le 17 décembre 2021. La demande vise à obtenir (a) des dommages et intérêts pour les appareils cloués au sol par l'Autorité de l'aviation civile du Qatar, (b) une ordonnance selon laquelle Airbus doit fournir une analyse complète de l'origine des causes des problèmes de dégradation de surface, et (c) une déclaration du tribunal selon laquelle Airbus ne peut pas livrer d'autres avions A350 à Qatar Airways tant que les prétendus « défauts de conception » n'auront pas été corrigés. La Société rejette la caractérisation erronée par Qatar Airways de la dégradation non structurelle de la surface et de l'immobilisation au sol de l'avion qui en découle, qui sous-tendent la réclamation. En conséquence, la Société se défendra vigoureusement dans la procédure. Les conséquences d'un tel litige et l'issue de la procédure ne peuvent pas être pleinement évaluées à ce stade, mais tout jugement ou décision défavorable à la Société pourrait avoir un impact négatif important sur les états financiers, les activités et les opérations de la Société ainsi que sur sa réputation.

1.6 Mouvements de titres

1.6.1 Fusions / TUP

- Airbus Interiors Services SAS, filiale à 100% d'Airbus SAS spécialisée dans l'aménagement des cabines d'avions a été fusionnée dans Airbus SAS le 1er septembre 2021 (67 salariés ont été transférés chez Airbus SAS) .
- SERAT SA a été fusionnée dans Airbus SAS le 28 décembre 2021.

1.6.2 Augmentation de capital et autres contributions

- Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc. respectivement le 30 juin et le 31 décembre 2021 de 40,8 et 4,2 millions de dollars US.
- Le 14 décembre 2021, une augmentation de capital de 21 millions de dollars US a été effectuée au profit d'Airbus America Inc., filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- Le 23 décembre 2021, une augmentation de capital de 10 millions d'euros a été effectuée au profit de Testia SAS, filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- En 2021, Airbus SAS a contribué à hauteur de 3.9 millions d'euros au financement du fond Ace Aero Partenaires et à hauteur de 9 millions d'euros au fond Aerofund III.

1.6.3 Acquisitions / créations

Airbus Portugal SA a été créée le 18 mai 2021 avec un capital social de 50 000 euros.

1.6.4 Ventes / cessions

Airbus SAS a vendu la totalité de ses actions dans la société Indian Aero Ventures Private Limited (IAV) le 29 septembre 2021.

1.6.5 Liquidations

- Satair GmbH a été liquidée le 14 septembre 2021. La valeur des titres s'élevait à 0,1 million d'euros.
- EADS Business Services (Beijing) Co. Ltd a été liquidée le 9 février 2021.
- Airbus SAS n'est plus membre de l'association CECA depuis le 15 décembre 2021.

1.7. Cession des Mureaux

Airbus SAS a cédé le 15 décembre 2021 le site des Mureaux à hauteur de 310 Millions d'euros et a ainsi réalisé une plus-value de 244 millions d'euros sur l'exercice 2021.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Logiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département en charge de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif. Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts.

Le montant des couvertures débouclées en 2021 et comptabilisées en chiffre d'affaires s'élève à une charge nette de 503 millions d'euros contre une charge nette de 898 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

Les différences de change sont enregistrées en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) pour refléter les relations de couverture existantes.

L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling.

Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. La prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.13).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus, hors dépenses d'outillages spécialisés, d'installations d'essais et de prototypes.

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

2.9.2 Provisions séries

- **Provisions pour perte sur contrats de vente**

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes. La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes, sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui inclut les résultats du portefeuille des couvertures de change.

- **Provisions pour prestations à fournir**

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

- **Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions**

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 D. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

- **Provision DMC**

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.15) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014.

2.9.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans ces provisions sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui tient compte des couvertures de change contractées.

2.9.4 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 539 740 661 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2021. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 382 660 119 euros dans les comptes au 31 décembre 2021. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2021, soit 157 080 542 euros,

sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan pour un montant de 16 660 277 €.

Les engagements du plan de retraite des salariés et anciens salariés du Comité Exécutif du Groupe s'élève 35 232 761 € au 31 décembre 2021. Cet engagement est financé par un contrat d'assurance avec AXA dont le montant s'élève à 19 276 806 € au 31 décembre 2021. La société applique la méthode dite du corridor qui permet une reconnaissance différée dans les comptes des pertes et gains actuariels et des modifications de régime.

Ces engagements s'analysent de la manière suivante : les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuelle au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 à 65 ans. Dans le cas des présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'Airbus.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2021 sont les suivantes :

- Taux actualisation	0.80 %
- Taux d'inflation	1,6 %
- Taux de revalorisation des salaires	2.50 %
- Age de départ à la retraite et l'âge	entre 62 et 67 ans, selon les catégories
- Table de mortalité	INSEE TD/TV 2015-2017

Concernant la provision pour médailles du travail (28 millions d'euros) elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente. Les revenus et la marge sont reconnus à la livraison de chaque avion dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'avions libellé en dollar est reconnu au taux de clôture du mois précédent.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés suivantes:

Aeropart
Aeroproduct
Airbus
Airbus ATR
Airbus Cybersecurity
Airbus Defence and Space Holding SAS
Airbus Defence and Space SAS
Airbus Defense and Space Holding France SAS
Airbus Développement
Airbus DS Geo SA
Airbus DS SLC
Airbus Exo Autonomy
Airbus Exo Services
Airbus Exo Zéro Emissions
Airbus Flight Academy europe
Airbus Helicopters
Airbus Invest SAS
Airbus Mobility SAS
Airbus Opérations SAS
Airbus UpNext
AirBusiness Academy
Apsys
Immobilière Aelis
Matra Defense
Navblue SAS
Projic 9
STAR Real Estate
Stelia Aerospace
Stelia Aerospace Composites
Stormshield
Survey Copter
Testia SAS

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations

SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- et pour la part résiduelle, partagée entre les quatre NATCOs sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre NATCOs).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.13 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.14 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération d'intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.15 Advance Pricing Agreement A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions. L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat. L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, le Conseil d'Etat s'est prononcé en date du 10 mars 2021. Le Conseil d'Etat n'a pas donné droit à la société au titre des deux derniers points en litige. Cette décision n'emporte pas de conséquences pour la société (sujet concernant les sociétés Airbus Opérations par ailleurs anticipé à leur niveau).

Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 est terminé à fin 2021 et la société a mis à jour ses provisions à fin 2021. Il reste un point de désaccord. La société va déposer une réclamation à ce titre.

Un nouveau contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 a débuté début 2022.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2021 d'Airbus SE.

3. Evénements post-clôture

3.1 Invasion de l'Ukraine par la Russie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les restrictions à l'export et les sanctions internationales qui en ont résulté contre la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes ont entraîné une perturbation des activités, des opérations et de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Suite aux restrictions à l'export et à l'imposition de sanctions par l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays touchant les activités de

la Société, la Société a annoncé en mars 2022 qu'elle suspendait la livraison d'avions et la fourniture de services de soutien aux clients russes, ainsi que la fourniture de pièces de rechange, d'équipement et de logiciels à la Russie. La Société applique toutes les réglementations et les sanctions applicables à ses installations et opérations en Russie.

Cette crise augmente l'exposition de la Société à des difficultés dans sa chaîne d'approvisionnement. Une partie du titane qu'utilise la Société provient de Russie, tant directement qu'indirectement par le biais de ses fournisseurs. Bien que les risques géopolitiques soient pris en compte par la Société dans sa politique en matière d'approvisionnement en titane, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la capacité de la Société à se fournir en matières premières, ainsi que tout éventuel durcissement des sanctions, est actuellement en cours de revue.

En raison des restrictions à l'exportation et des sanctions mentionnées ci-avant, la Société n'a pas été en mesure de livrer physiquement 2 avions qui avaient été comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 Décembre 2021. En conséquence, la Société a annulé au 31 Mars 2022 le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces 2 avions non livrés. Ces avions sont en cours de réallocation à d'autres clients.

La Société a activé une cellule de gestion de crise en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, surveille la situation en temps réel, et évalue les impacts sur la cybersécurité, les opérations, la production, les livraisons, la logistique et les transports, mais aussi ceux sur l'approvisionnement en matières premières et en composants, sur l'inflation, sur les prix du pétrole et de l'énergie.

3.2 Airbus Atlantic

Avec effet le 1^{er} janvier 2022, le groupe Airbus a procédé à la réorganisation de ses activités aérostructures en France dans l'objectif d'intégrer au sein de STELIA Aerospace les activités aérostructures d'Airbus Operations exploitées sur ses sites de Nantes et de Saint-Nazaire ainsi que les activités associées situées à Toulouse, en vue de (i) construire un actif stratégique dans le domaine des aérostructures au sein du groupe Airbus et (ii) bâtir une structure aérostructures de premier plan.

L'opération a pris la forme d'un apport partiel d'actifs de la branche d'activités aérostructures par Airbus Opérations SAS à STELIA Aerostructures. En rémunération de cet apport 91 280 000 actions nouvelles ont été émises et attribuées à Airbus Operations via une augmentation de capital de 91 280 000 euros.

A la même date, Airbus Operations a effectué une distribution exceptionnelle en nature de ses titres Airbus Atlantic au profit d'Airbus SAS pour un montant de 1 140 215 998 euros.

A l'issue de ces opération Airbus SAS est devenue l'actionnaire unique d'Airbus Atlantic.

Simultanément à la réalisation de l'apport, Airbus SAS a cédé à Airbus Atlantic son activité de prestation de services de responsable de la performance du flux industriel de l'usine de Nantes et responsable des activités de configuration management et de gestion des modifications majeures et nouveaux développements "ODBN".

3.3 Nouvel accord de protection sociale

Le 25 février 2022, un nouvel accord sur la protection sociale Santé et Prévoyance a été signé en France. En compensation, à partir du 1er janvier 2024 les salariés partant en retraite devront désormais effectuer leur préavis.

Compte tenu de la date de signature de l'accord, il n'y a pas d'impact sur les comptes 2021 et compte tenu des principes comptables appliqués par la société (méthode du corridor) l'impact n'est pas matériel de manière prospective.

4. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	31/12/2021			Total
			Augmentations	Transferts	Cessions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions, brevets, licences, marques	502 785	4 056	391	13 442	(5 924)	514 750
Immobilisations incorporelles en cours	27 465		14 371	(13 438)	(12 333)	16 065
	530 249	4 056	14 762	4	(18 257)	530 815
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains et aménagements de terrains	96 945			180	(14 692)	82 433
Constructions	1 645 823	822		41 348	(113 477)	1 574 515
Matériel et équipement	417 827	133	(900)	32 469	(29 686)	419 843
Matériel de transport - avions Beluga	936 274		7 958	258 106		1 202 337
Autres immobilisations	84 396	412	946	2 486	(5 787)	82 452
Immobilisations en cours	818 069		198 658	(334 593)		682 135
	3 999 334	1 367	206 661	(4)	(163 642)	4 043 716
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 529 583	5 422	221 423		(181 899)	4 574 531

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	31/12/2021		
			Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	462 548	4 054	22 612	(5 566)	483 649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	21 526		443	(3 721)	18 248
Constructions	894 357	629	35 586	(58 353)	872 220
Matériel et équipement	274 024	113	14 128	(11 043)	277 223
Matériel de transport - avions Beluga	368 938		42 655		411 594
Autres immobilisations	67 747	397	3 656	(5 700)	66 100
	1 626 592	1 140	96 468	(78 815)	1 645 385
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 089 140	5 194	119 080	(84 381)	2 129 033

C - VALEURS NETTES

	31/12/2021	31/12/2020
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	530 815	530 249
Total amortissements immobilisations incorporelles	483 649	462 548
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 166	67 701

Total valeurs brutes immobilisations corporelles	4 043 716	3 999 334
Total amortissements immobilisations corporelles	1 645 385	1 626 592
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 398 331	2 372 742

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2020	31/12/2021		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations	Note 3-A	14 569 163	14 763 573	(132 749)	14 630 824
Créances rattachées à participations	Note 3-B	2 902	5 237		5 237
Prêts	Note 3-C	1 546 728	1 667 677	(134 708)	1 532 968
Titres immobilisés	Note 3-D	31 212	54 159	(10 003)	44 156
		16 150 004	16 490 645	(277 460)	16 213 185

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2021
1) Filiales (capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 894 948 763
AIRBUS INVEST SAS	100,00	480 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	104 255 450
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 079 249 790
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AEROPRODUCT	100,00	38 097
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
Airbus DEVELOPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
Airbus Group (Malaysia) SDN BHD	100,00	121 207
Airbus Singapore Pte Ltd	100,00	5 327 837
Eltra Holdings Pte. Ltd.	100,00	30 846 701
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Stelia Aerospace SAS	100,00	1 201 586 815
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus ExO Alpha	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
CanCo1	100,00	59 770 430
CanCo2	100,00	982 384 005
Testia SAS	100,00	10 002 396
Airbus Portugal	100,00	50 000
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	99,90	1 553
APSYS	99,10	41 091 000
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
OOO Airbus Group Rus	99,00	10 064
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
AIRBUS HELICOPTERS	100,00	956 875 403
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRAZIL NEGOCIAS AEROESPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
Fast Express Investment Ltd	51,00	5 972 762
ASB Aerospatiale Batteries	50,00	3 936 550
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
CSALP	50,07	20 409 039
2) Participations (capital détenu à plus de 10%)		
China World Aviation Leasing Co. Limited	25,00	3 142 924
CVT	49,99	643 144
AUCTUS	49,00	3 663 315
BYBLOS	25,00	1 062 966
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
S.C.I LES HERBAGES L'AIR LIQUIDE - AEROSPATIALE	45,00	377 311
SECBAT - Ste Européenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
SOFEMA	21,62	3 259 603
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
SEMIDIAS - SEM pour l'Innovation, le Développement Industriel	20,00	30 490
ODAS	10,00	2 999 668
CERFACS	13,11	83 848
3) Autres participations		
Autres participations		12 937 494
TOTAL		14 763 572 984

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

(Euros sauf mention contraire)

	Pays	Capital social	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participation		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice (2020)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (2020)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2021
				Brut	Net			
FILIALES ET PARTICIPATIONS								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 008 826 931	100%	6 894 948 763	6 894 948 763	8 283 992 971	(1 838 000 000)	
AIRBUS ATR 31770 Colomiers	France	30 528 000	100%	91 507 614	91 507 614	99 907 688	(70 198 568)	
AIRBUS DS HOLDING SAS 92152 Suresnes	France	21 391 489	100%	2 318 582 570	2 318 582 570	0	(122 963)	
STELIA 17300 Rochefort	France	200 000 000	100%	1 201 586 815	1 201 586 815	1 501 537 873	(109 040 719)	
AIRBUS INVEST SAS 31700 BLAGNAC	France	482 525 249	100%	480 376 176	480 376 176	0	(10 465 971)	
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	USD 904 012 028	100%	1 079 249 790	1 079 249 790	USD 1 828 789 112	USD 52 780 331	
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	CNY 6 828 200	100%	104 255 450	104 255 450	CNY 381 558 726	CNY (31 130 449)	
Autres participations				2 593 065 806	2 460 316 910			
SOUS-TOTAL FILIALES				14 763 572 984	14 630 824 088			

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Créances rattachées à des participations	5 237		5 237	2 902
	5 237		5 237	2 902

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 553 489	48 413	1 505 075	1 538 076
DIVERS	114 188		114 188	125 528
Dépréciation	(134 708)		(134 708)	(116 876)
	1 532 968	48 413	1 484 555	1 546 728

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
FCPR AEROFUND	39 313	9 000	30 313	26 476
AAP Compartiment	8 120	3 944	4 176	4 176
ADVANCE CAPITAL EUROPE	6 166		6 166	
DIVERS	560		560	560
Dépréciation	(10 003)		(10 003)	
	44 156	12 944	31 212	31 212

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	5 227 057		5 227 057	
En cours de production	14 312 578	(475 145)	13 837 433	14 754 555
Produits finis	1 674 870	(61 464)	1 613 406	2 073 723
Marchandises / rechanges	886 546	(196 813)	689 733	806 252
	16 879 221	(733 422)	16 145 799	17 634 530

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	1 592 368	1 796 765	(204 397)	1 444 022
Créances d'exploitation				
Créances clients	1 274 234	1 335 259	(61 026)	924 553
Créances clients - Factures à émettre	305 906	87 981	217 924	408 448
Créances clients - Effets de commerce	412 038	352 510	59 528	555 751
	1 992 177	1 775 751	216 427	1 888 752
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	389 010	389 010		454 888
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	234 997	234 997		256 547
Etat - Impôt sur les sociétés	221 122	221 122		270 890
Autres créances	122 788	122 788		128 522
	578 907	578 907		655 960
Total créances diverses	967 917	967 917		1 110 848
TOTAL CREANCES	4 552 462	4 540 433	12 029	4 443 621

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2021
Dépréciation série divers	25 303	814		7 801			33 919
Dépréciation des stocks	928 206			205 607	(658 669)		475 145
Dépréciation autres	51 387			7 072			58 459
SERIES	1 004 897	814		220 480	(658 669)		567 522
Dépréciation créance clients	58 006			26 847	(7 616)		77 238
SUPPORT	58 006			26 847	(7 616)		77 238
Dépréciation stock pièces dét.	209 394	3 109		4 419	(17 104)		199 818
SUPPORT HAMBURG	209 394	3 109		4 419	(17 104)		199 818
Depreciation des prêts	116 876			19 598	(1 766)		134 708
Dépréciation des immo. Financières	157 577		7 568	18 469	(40 862)		142 752
Dépréciation creances diverses	293 123			8 499	(151 393)		150 229
RISQUES DIVERS	567 576		7 568	46 566	(194 020)		427 689
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 839 873	3 923	7 568	298 312	(877 409)		1 272 267

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis d'avance avions	375 763	2 236 551	2 612 314	2 423 373
Avoirs émis d'avance (autres)	4 498		4 498	4 498
Charges constatées d'avance avions	5 726	233 172	238 898	378 076
Charges constatées d'avance (autres)	5 252	34 029	39 282	58 754
TOTAL	391 239	2 503 753	2 894 992	2 864 701

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
- Prêts / emprunts		32 868
- Clients	27 659	110 460
- Fournisseurs	53 211	5 170
- Autres	2 610	2 101
TOTAL	83 480	150 599

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 425 865	95,78	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	150 904	4,22	1 Euro

Note : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Affectation résultat	Dividendes versés	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	3 577									3 577
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 896									3 574 896
Reserves	31 095									31 095
Boni de fusion	4 460 220									4 460 220
Report à nouveau	(106 464)	(69 276)								(175 740)
Résultat de l'exercice	(69 276)	69 276							1 153 253	1 153 253
Provisions réglementées	7 894 047			240 195	(91 557)				1 153 253	9 047 300
	547 616									696 254
TOTAL	8 441 663			240 195	(91 557)				1 153 253	9 743 554

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2021
Provision DMC A400M	100 410				(11 537)		88 873
Provision pour pertes sur contrats de vente	650 443			134 892	(283 400)		501 935
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	409 377			34 373	(92 617)		351 133
Provision pour prestations à fournir	403 000			281 000			684 000
Autres provisions pour risques séries	916 331			385 913	(633 846)		668 398
Total provisions pour risques séries	2 479 560			836 179	(1 021 399)		2 294 339
Provision pour risques support après vente	642 833	100		32 117	(105 275)		569 775
Provision pour charges de personnel	419 664	2 268		113 985	(130 750)		405 167
Provision pour risques	17 807			2 557	(5 571)		14 793
Total provisions pour risques et charges personnel	437 471	2 268		116 542	(136 321)		419 960
Provision pour pertes de change latentes	150 599	293		83 574	(150 892)		83 574
Provision pour risques financiers	14 838		(7 568)		(1 668)		5 603
Risques divers	1 223 467	6 700		33 140	(547 590)		715 717
Total provision pour risques divers	1 388 905	6 992	(7 568)	116 714	(700 149)		804 895
Provisions exceptionnelles	385 281	4 000		12 327	(264 367)		137 241
Provisions pour risques et charges	5 334 049	13 362	(7 568)	1 113 879	(2 227 512)		4 226 211

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Dettes financières				
Emprunts	1 555 825	48 413	1 507 412	1 620 285
Dépôts et cautionnements reçus	2 550		2 550	2 537
Total dettes financières	1 558 375	48 413	1 509 961	1 622 822
Comptes courants	277 050	277 050		338 619
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	33 395 384	7 437 016	25 958 367	35 480 131
Avances reçues - effets	402 690	352 510	50 181	546 403
Total avances et acomptes reçus	33 798 074	7 789 526	26 008 548	36 026 534
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs - factures	4 358 178	5 296 249	(938 071)	4 797 824
Dettes fournisseurs - charges à payer	3 381 514	3 136 885	244 629	(1 004 423)
Dettes fournisseurs - effets à payer	2 578		2 578	2 578
Total dettes d'exploitation	7 742 270	8 433 134	(690 863)	3 795 979
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	(1 305)	(1 305)		322
Personnel - charges à payer	391 013	391 013		225 752
TVA	181 818	181 818		176 169
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	(2 263)	(2 263)		(2 957)
Autres taxes - charges à payer	120 146	120 146		126 349
Dettes groupe	9 005		9 005	
Autres dettes diverses	637 967	92 693	545 274	531 471
Total dettes diverses	1 336 381	782 102	554 279	1 057 105
TOTAL DETTES	44 712 150	17 330 225	27 381 925	42 841 059

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Avions	296 066	69 205	365 271	106 962
Autres	116 996	89 167	206 163	139 490
TOTAL	413 062	158 372	571 434	246 452

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
- Prêts / emprunts	13 197	21 131
- Clients	50 190	110 468
- Fournisseurs	25 560	90 899
- Autres	26 458	13 188
TOTAL	115 405	235 686

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - Vente à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as hedges)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2475	15 108 070	
	EUR/USD	1,2246		53 264 265
	Total	1,2297	68 372 336	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as free standing derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2274	778 067	
	EUR/USD	1,2354		2 822 531
	Total	1,2337	3 600 598	

(Milliers de GBP)

Achats devises GBP (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	GBP/USD	1,3572	139 989	
	GBP/USD	1,3962		10 744
	Total	1,3600	150 733	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2271	38 608	
	EUR/USD	1,2271		248 379
	Total	1,2271	286 987	

(Milliers de GBP)

Achats devises GBP (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	GBP/USD	1,3283	11 754	
	GBP/USD	1,3283		73 863
	Total	1,3283	85 617	

B - Achat à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Ventes devises EUR (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Ventes à terme	EUR/USD	1,4200	-338 727	
	Total	1,4200	-338 727	

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

C - 1 : Garanties dont bénéficie Airbus SAS

	31/12/2021					
	Milliers de EUR	Milliers de QAR	Milliers de SGD	Milliers de USD	Milliers de GBP	Milliers de AED
- Garantie de location	14 677					
- Garantie de performance	8 825	1 277	746	9 607		
- Garantie de soumission	7			1 001		
- Garantie des facilités de crédit				5 630		154
- Garantie douanière	492				150	
- Garantie sur restitution d'acomptes	7 218	2 553		60 236		
- Autres types de garantie	15 254			19		
	46 472	3 830	746	76 493	150	154
						137

C - 2 : Garanties accordées par Airbus SAS

	31/12/2021	
	Milliers de EUR	Milliers de USD
- Garantie de location	5 838	9 218
- Garantie de performance		3 500
- Garantie des facilités de crédit		5 630
- Autres types de garantie	60 824	9 775
	66 662	228
		28 123

D - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2021	31/12/2020
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)	0	0
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)	442	575
Total	442	575

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Pièces détachées	626 040	680 535
Ventes de marchandises	626 040	680 535
Avions neufs	36 803 713	35 961 426
Avions de deuxième main	71 317	79 000
Autres services	1 500 972	1 264 770
Marge SAS / SEP	16 500	17 126
Autres	1 001 059	1 033 105
Production vendue	39 393 562	38 355 428
Etudes	95	872
TOTAL	40 019 698	39 036 834

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	17 911 371	20 932 732
Amérique Latine	2 079 787	1 922 180
Etats Unis - Canada	7 896 415	5 511 853
Asie géographique	11 752 085	6 102 512
Reste du monde	380 040	4 567 556
TOTAL	40 019 698	39 036 834

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles	1 057 290	4 378 459
Pénalités et amendes fiscales	11	3 168 833
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries	497 768	438 116
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - autres		
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	117 727	42 774
Dotations amortissements exceptionnelles		
Dotations amortissements dérogatoires	240 195	165 090
Dotations provisions pour risques séries	20 460	252 158
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnelles (Note 10)	9 196	311 488
Autres charges exceptionnelles	171 931	
Produits exceptionnels	1 148 888	3 955 180
Produits exceptionnels sur opérations de gestion - autres	4 517	3 168 886
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat	329 228	7 067
Produits des cessions d'éléments d'actif		
Reprises amortissements exceptionnelles		
Reprises amortissements dérogatoires	91 557	66 800
Reprises de provisions pour risques séries		
Reprises de provisions pour investissements	691 976	390 642
Reprises de provisions exceptionnelles (Note 10)		
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles		
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels	31 610	321 784
RESULTAT EXCEPTIONNEL	91 598	(423 279)

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal

Impôt sur les bénéfices	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'impôts Crédit impôt famille Crédit impôt recherche Produits d'intégration fiscale Réduction impôts - Dons mécénat Restitution d'impôts Charges d'impôts	500 2 411 187 370 273 748 (193 355)	500 1 400 9 345 2 494 160 715 0
TOTAL	272 001	174 455

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2021	31/12/2020
Airbus SAS (filiale) Impôt sur les Sociétés Crédit impôt famille Crédit impôt recherche Réduction impôts - Dons mécénat	126 736 500 2 411 1 326	0 500 1 400 2 494
TOTAL	130 973	4 394

Déficits reportables	31/12/2021	31/12/2020
Cumul à fin de période	0	646 884

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2021	31/12/2020
Différences temporaires générant un actif d'impôt	(1 671)	58 297
Provisions non déductibles Ecart de conversion Organic Autres	(80 067) 58 726 11 463 8 208	(17 986) 52 569 1 010 22 703
Différences temporaires générant un passif d'impôt	23 846	58 029
Ecart de conversion Organic	22 836 1 010	56 836 1 192
TOTAL	(25 517)	268

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL	8 944	9 160

La Société n'établissant plus de Bilan Social, les chiffres
proviennent de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de
base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe
d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..).

AIRBUS
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.576.769 Euros
Siège social: 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814

EXTRAIT DES DÉCISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIÉS

PRISES PAR CONSENTEMENT ÉCRIT

EN DATE DU 05 MAI 2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq mai, à 17 heures,

Airbus SE, société européenne de droit néerlandais dont le siège social est situé Mendelweg 30, 2333 CS Leiden, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce néerlandais (*Handelsregister*) sous le numéro 24288945 ("**Airbus SE**"), et

Airbus Defence and Space S.A.U., société anonyme de droit espagnol, dont le siège social est situé Avenida de Aragón, 404, 28022 Madrid, Espagne ("**ADS**"),

agissant en qualité de seuls associés (les "**Associés**") de la société par actions simplifiée Airbus, (la "**Société**"), et détenant ensemble la totalité des 3.576.769 actions constituant le capital social de la Société, conformément aux dispositions du Code de Commerce et à l'article 16 des statuts de la Société, ont statué sur les résolutions portant sur l'ordre du jour suivant :

- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- [...] ;
- [...] ;
- [...] ;
- pouvoirs.

Les Associés ont reconnu que l'ensemble des documents prévus par la loi et les statuts ont été communiqués aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dans des conditions que les Associés approuvent comme étant satisfaisantes pour les besoins de leur information préalable dans le cadre de l'adoption des résolutions ci-après.

PREMIERE DECISION

(approbation des comptes clos le 31 décembre 2021)

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le Président et du rapport général des commissaires aux comptes, approuvent les opérations décrites dans lesdits rapports, les comptes, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En conséquence, les Associés donnent quitus au Président et aux Directeurs Généraux pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

DEUXIEME DECISION

(affectation du résultat)

Sur proposition du Président, les Associés décident que le résultat positif de l'exercice d'un montant de 1 153 252 526,69 euros est affecté pour 68 404 360,32 euros en report à nouveau et pour 1 084 848 166,37 euros au compte Autres réserves.

Il est rappelé que les montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividendes
2018	Néant
2019	Néant
2020	Néant

[...]

[...]

[...]

SIXIEME DECISION

(pouvoirs)

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président (avec faculté de délégation) pour la réalisation matérielle des décisions adoptées dans le présent acte et, généralement, pour prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités légales nécessaires à la réalisation desdites opérations. Les Associés donnent par ailleurs tous pouvoirs à Lextenso, La Grande Arche, Paroi Nord, 1 Parvis de La Défense 92 044 Paris – La Défense et à tout porteur d'un extrait ou copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt et de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Extrait certifié conforme



Le Président
Guillaume Faury



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
Place des Saisons
TSA 14444
92037 Paris la Défense Cedex
France

Airbus S.A.S.

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2021
Airbus S.A.S.
2, Rond-Point Emile Dewoitine – 31700 Blagnac
Ce rapport contient 50 pages



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
Place des Saisons
TSA 14444
92037 Paris la Défense Cedex
France

Airbus S.A.S.

Siège social : 2, Rond-Point Emile Dewoitine – 31700 Blagnac
Capital social : €. 3.576.769

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Associés de la société Airbus S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions collectives des associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Airbus, S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes annuels :

- Le paragraphe 2.12 relatif à l'application de l'*Advance Pricing Agreement Civil* précise que l'accord sur les prix de transfert initial a été accordé et reconduit, par les autorités fiscales, jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en juin 2019 aux autorités fiscales et n'a pas été conclue à ce jour. Les principes appliqués jusqu'en 2019 ont été reconduits pour l'arrêté des comptes 2020 et 2021.
- Le paragraphe 2.13 relatif à l'application de l'*Advance Pricing Agreement US FAL* précise que l'accord sur les prix de transfert initial a été accordé et reconduit, par les autorités fiscales, jusqu'à la fin de l'exercice 2019. La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par votre société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Les principes appliqués jusqu'en 2019 ont été reconduits pour l'arrêté des comptes 2020 et 2021.
- Le paragraphe 2.14 relatif à l'application de l'*Advance Pricing Agreement Airbus Canada* précise qu'une demande d'accord préalable sur les prix de transfert a été déposée fin 2020 pour les périodes fiscales de 2019 à 2023 aux autorités fiscales et n'a pas été conclue à ce jour.
- Le paragraphe 2.15 relatif à l'application de l'*Advance Pricing Agreement A400M* précise que les conditions de rémunération pour les activités de développement, de production et de vente des A00M ont été accordées, par les autorités fiscales, jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée aux autorités fiscales et n'a pas été conclue à ce jour. Les principes appliqués jusqu'en 2019 ont été reconduits pour l'arrêté des comptes 2020 et 2021.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Règle et principes comptables

La note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives notamment aux immobilisations financières telles que décrites dans la note 2.2 aux comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans ces notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour risques et charges concernant des litiges, des pertes probables sur contrats de ventes et sur des obligations de support après-vente, telles que décrites dans les notes 1.2., 1.3, 2.9.1, 2.9.2 et 2.9.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données ainsi que les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par votre société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

S'agissant des litiges, nous nous sommes assurés que les éléments ainsi que les incertitudes éventuelles identifiés à l'occasion des procédures de recensement et d'identification mises en œuvre par votre société étaient décrits de façon appropriée dans la note 2.9.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

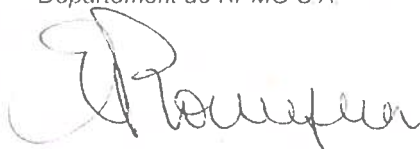
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 5 mai 2022

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Elisabeth Roumegoux-Rouvelle
Associée

ERNST & YOUNG et Autres



Céline Eydiou-Boutté
Associée

AIRBUS

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3.576.769 Euros
Siège social : 2, rond-point Emile Dewoitine
31700 Blagnac
RCS Toulouse 383 474 814**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

(comptes établis en milliers d'euros)

AIRBUS SAS

	Pages
Sommaire	1
Bilan Actif	2
Bilan Passif	3
Compte de Résultat	4 et 5
Principes comptables et événements majeurs	6 à 20

Notes sur le Bilan

Note	1	A Immobilisations incorp. et corp. - Valeurs brutes	21
		B mmobilisations incorp. et corp. - Amortissements	22
		C mmobilisations incorp. et corp. - Valeurs nettes	22
Note	2	Immobilisations financières	23
Note	3	A Titres de participation	24 et 25
		B Créances rattachées à des participations	26
		C Prêts	26
		D Titres immobilisés	26
Note	4	Stocks et en-cours	27
Note	5	Créances	28
Note	6	Provisions pour dépréciation d'actifs	29
Note	7	Charges constatées d'avance	30
Note	8	Ecarts de conversion Actif	31
Note	9	A Répartition du capital	32
		B Variations des capitaux propres	32
Note	10	Provisions pour risques et charges	33
Note	11	Dettes	34
Note	12	Produits constatés d'avance	35
Note	13	Ecarts de conversion Passif	36
Note	14	A Engagements hors bilan - Vente à terme de devises	37
		B Engagements hors bilan - Achat à terme de devises	37
		C Engagements hors bilan - Garanties	38
		D Engagements hors bilan - Garanties de valeur résiduelle d'avions (GRP / AVG)	38

Notes sur le Compte de Résultat et divers

Note	15	Chiffre d'affaires	39
Note	16	Eléments concernant les entreprises liées	40
Note	17	Résultat exceptionnel	41
Note	18	Situation fiscale	42
Note	19	Effectif moyen	43

AIRBUS SAS

ACTIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2021	31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles	Note 1	47 166	67 701
Immobilisations corporelles	Note 1	2 398 331	2 372 742
Immobilisations financières	Notes 2 et 3	16 213 185	16 150 004
TOTAL		18 658 682	18 590 447
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours	Note 4	16 145 799	17 634 530
Avances et acomptes versés sur commandes	Note 5	1 592 368	1 444 022
Créances d'exploitation	Note 5	1 992 177	1 888 752
Créances diverses	Note 5	967 917	1 110 848
Disponibilités		17 033 339	13 415 011
Charges constatées d'avance et autres	Note 7	2 894 992	2 864 701
TOTAL		40 626 592	38 357 863
Ecart de conversion actif	Note 8	83 480	150 599
TOTAL DE L'ACTIF		59 368 754	57 098 910

AIRBUS SAS

PASSIF

(Milliers d'Euros)

		31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES	Note 9		
Capital		3 577	3 577
Primes d'émission, d'apport et de fusion		3 574 896	3 574 896
Réserves		31 095	31 095
Résultat de l'exercice		1 153 253	(69 276)
Report à nouveau		(175 740)	(106 463)
Boni de fusion		4 460 220	4 460 220
Acomptes sur dividendes			
Provisions règlementées		696 254	547 616
TOTAL		9 743 554	8 441 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Note 10	4 226 211	5 334 049
DETTES			
Dettes financières	Note 11	1 558 375	1 622 822
Comptes courants	Note 11	277 050	338 619
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	Note 11	33 798 074	36 026 534
Dettes d'exploitation	Note 11	7 742 270	3 795 979
Dettes diverses	Note 11	1 336 381	1 057 105
Sous-total Note 11		44 712 150	42 841 059
Produits constatés d'avance et autres	Note 12	571 434	246 452
TOTAL		45 283 584	43 087 511
Ecarts de conversion passif	Note 13	115 405	235 686
TOTAL DU PASSIF		59 368 754	57 098 910

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (1/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises Note 15	678 484	680 535
Production vendue (dont Etudes) Note 15	39 341 214	38 356 299
Production stockée	(1 814 163)	(1 063 196)
Production immobilisée	160 103	185 462
Subventions d'exploitation	2 380	5 802
Reprise sur provisions	2 102 355	1 294 594
Transferts de charges	586 124	532 865
Autres produits	2 136	4 080
TOTAL I	41 058 634	39 996 441
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	337 350	537 588
Variation de stocks	181 213	13 624
Achats et approvisionnements	25 196 895	26 759 212
Autres achats et charges externes	12 025 536	8 695 263
Impôts et taxes et assimilés	122 006	122 630
Salaires et traitements	852 855	816 556
Charges sociales	474 231	377 310
Dotations aux amortissements	127 116	141 535
Dotations aux provisions sur actif circulant	252 371	752 146
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 097 552	1 242 434
Dotations aux provisions sur actif immobilisé		7 136
Autres charges	69 791	80 449
Total II	40 736 917	39 545 883
RESULTAT D'EXPLOITATION	321 717	450 558

AIRBUS SAS

COMPTE DE RESULTAT (2/2)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
RESULTAT D'EXPLOITATION	321 717	450 558
Produits financiers		
Produits de participation	16 369	1 568
Interets et autres produits assimilés	30 186	217 069
Reprise sur provisions	44 876	74 474
Differences positives de change	853 270	379 783
Produits nets sur cessions de VMP		
Total produits financiers	944 702	672 893
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	38 067	13 516
Interets et charges assimilées	19 273	231 992
Differences negatives de change	376 512	703 333
Tranfert de charges financières	6 466	6 944
Total charges financières	440 318	955 785
RESULTAT FINANCIER	504 384	(282 892)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	826 102	167 666
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360 838	7 067
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	4 517	3 168 886
Reprise sur provisions	783 532	779 226
Transfert de charges exceptionnelles		
Total produits exceptionnels	1 148 888	3 955 180
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	117 727	42 774
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	497 780	3 606 950
Dotations aux amortissements et provisions	269 852	728 736
Autres charges exceptionnelles	171 931	
Total charges exceptionnelles	1 057 290	4 378 459
RESULTAT EXCEPTIONNEL Note 17	91 598	(423 279)
RESULTAT NET AVANT IMPOT	917 699	(255 613)
Participation	36 448	(11 882)
Impôts sur les bénéfices (intégration fiscale) charge Note 18	272 001	174 455
RESULTAT NET	1 153 253	(69 276)

Annexe Airbus SAS 31/12/2021

1. Evénements majeurs survenus durant l'exercice

1.1 Activité commerciale

497 avions ont été livrés par Airbus SAS en 2021 selon la répartition suivante :

- 419 SA (2 A319ceo ; 2 A319neo; 229 A320neo ; 4 A321ceo ; 182 A321neo)
- 18 A330
- 55 A350
- 5 A380

64 SA (dont 29 A320neo, 17 A321neo et 18 A321ceo) ont également été livrés par Airbus Americas sur la période.

1.2 Impacts de la pandémie COVID-19

En 2020 et 2021, la pandémie de COVID-19 a entraîné une perturbation importante des opérations commerciales et de la chaîne d'approvisionnement de la Société.

Les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société ont été et pourraient continuer d'être considérablement touchés par la pandémie de COVID-19, et la Société continue de faire face à des risques et à des incertitudes. En plus des impact sur la viabilité financière des opérateurs, des compagnies aériennes et loueurs d'avions, de la réduction du trafic aérien commercial, des nouveaux variants de la pandémie de COVID-19, des confinements, les limitations et des restrictions de voyage dans le monde entier ont posé des défis logistiques et peuvent perturber les activités de la Société, ses opérations et sa chaîne d'approvisionnement, ainsi que la capacité des clients à prendre livraison des avions.

Les compagnies aériennes ont réduit leur capacité, cloué au sol une partie de leurs flottes et cherché à mettre en œuvre des mesures visant à réduire les sorties de trésorerie et à sécuriser les liquidités. Certaines compagnies aériennes ont également cherché à s'entendre avec les créanciers, ont restructuré ou ont déposé le bilan ou ont demandé la protection contre l'insolvabilité, ce qui peut avoir d'autres conséquences pour la Société et son carnet de commandes ainsi que d'autres conséquences résultant des procédures connexes.

En 2021, l'environnement commercial a montré des signes d'amélioration, en particulier une augmentation de la demande de transport aérien.

Le 27 mai 2021, la Société a informé ses fournisseurs de la mise à jour de ses cadences de production basées sur les hypothèses selon lesquelles le marché des avions commerciaux pourrait retrouver les niveaux d'avant la COVID entre 2023 et 2025, avec en tête le segment des monocouloirs. En prévision d'une reprise continue du marché, la Société a confirmé un taux de production moyen de la famille A320 de 45 avions par mois au quatrième trimestre de 2021 et a appelé les fournisseurs à se préparer pour l'avenir avec une cadence mensuelle ferme de 64 avions d'ici le deuxième trimestre de 2023.

Le 28 octobre 2021, la Société a annoncé que le taux de production de l'A220, qui était de 5 avions par mois, devrait augmenter pour atteindre environ 6 par mois au début de 2022, avec un taux de

production mensuel de 14 envisagé d'ici le milieu de la décennie. Dans le cadre du programme de la famille A320, la Société travaille à sécuriser la montée en puissance et est sur la bonne voie pour atteindre une cadence mensuelle de 65 avions d'ici l'été 2023. Les récents succès commerciaux du programme A330 permettent une augmentation mensuelle des cadences d'environ 2 à 3 appareils fin 2022. Le programme A350 devrait passer d'environ 5 à environ 6 appareils par mois début 2023.

Les résultats financiers de l'année 2021 reflètent le niveau de livraison ainsi que les efforts de maîtrise des coûts et de la compétitivité. De plus, la Société a effectué un examen complet des provisions et des dépréciations, en tenant compte des taux de production modifiés, des livraisons futures et de l'amélioration de l'environnement commercial.

En conséquence, en 2021, Airbus SAS a comptabilisé une reprise de provision de 389 millions d'euros relative aux impacts du Covid (incluant la provision pour restructuration) au regard du montant total de 1 260 millions d'euros de provisions pour risques et charges et provisions pour dépréciation d'actifs au 31 décembre 2020.

La Société surveille l'évolution de la pandémie de COVID-19 et continuera d'évaluer les répercussions à venir. La direction considère que la Société dispose de ressources suffisantes pour poursuivre ses activités pendant au moins 12 mois et qu'il n'y a pas d'incertitude importante concernant la continuité d'exploitation.

1.3 Avions « à risque »

Compte tenu des difficultés économiques des clients, des demandes de restructuration de contrats ou d'annulations, la Société a effectué un examen complet des avions finis en stock à risque et devant être recommercialisés. Au 31 décembre 2021, tous les avions qui avaient été considérés à risque au 31 décembre 2020 et qui faisaient l'objet d'une provision à hauteur de 482 millions d'euros ont été vendus ou font l'objet d'un contrat de vente. Une reprise de provision à hauteur de 198 millions a été comptabilisée au cours de l'exercice (incluse dans la reprise de provisions liées aux impacts du Covid mentionnée ci-dessus).

1.4 La dernière livraison d'A380

Airbus SAS a livré les 5 derniers A380 en 2021. En 2021, un produit d'exploitation de 212 millions d'euros a été comptabilisé, reflétant principalement la reprise de provision enregistrée en 2018 relative à l'ancienne usine A380 Lagardère qui sera utilisée pour l'usine d'assemblage modernisée de l'A320.

1.5 Litiges

1.5.1 SFO / PNF / DoJ / DoS

Airbus SE a conclu des accords définitifs (« les accords ») avec le Parquet National Financier (« PNF ») en France, le Serious Fraud Office (« SFO ») au Royaume-Uni et le département américain de la Justice (« DoJ ») pour résoudre les enquêtes des autorités sur les allégations de fraude et de corruption, ainsi qu'avec le Département d'État des États-Unis (« DoS ») et le DoJ pour résoudre leurs enquêtes sur les dossiers inexacts et trompeurs faits auprès du DoS conformément au règlement américain sur le trafic international d'armes (« ITAR »). Les accords ont été approuvés et rendus publics le 31 janvier 2020.

Aux termes des accords, Airbus SE a accepté de payer des pénalités de 3 597 766 766 euros plus les intérêts et les coûts pour les autorités françaises, britanniques et américaines. Cela a été comptabilisé en 2019 dans les comptes d'Airbus SE. Les règlements avec chaque autorité étaient les suivants : PNF 2 083 137 455 euros, SFO 983 974 311 euros, DoJ 526 150 496 euros et DoS 9 009 008 euros dont 4 504 504 euros pouvant être utilisés pour les mesures de conformité correctives approuvées. Toutes les pénalités ont été payées à aujourd'hui.

L'impact financier pour Airbus SAS est neutre puisque le montant versé par Airbus SAS à Airbus SE a été intégralement refacturé aux entités Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL via la clef industrielle.

Aux termes de la Convention Judiciaire d'Intérêt Public (« CJIP ») conclue avec le PNF, Airbus SE a l'obligation de soumettre son programme de conformité à des audits ciblés réalisés par l'Agence Française Anticorruption (AFA) sur une période de trois ans.

Aux termes de l'accord de poursuite différée (« DPA ») avec le SFO, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus SE à la lumière de la surveillance continue qui sera effectuée par l'AFA.

Aux termes du DPA conclu avec le DoJ, aucun contrôle indépendant de conformité ne sera imposé à Airbus en vertu de l'accord avec le DoJ, mais Airbus SE fera périodiquement un rapport sur ses progrès continus en matière d'amélioration de la conformité au cours d'une période de trois ans et procédera à d'autres examens comme exigé par le DoJ.

Les accords entraînent la suspension des poursuites pour une durée de trois ans, après quoi les poursuites seront abandonnées si Airbus SE respecte les termes tout au long de la période.

Aux termes de l'accord de consentement avec le DoS, le DoS a accepté de régler toutes les violations civiles de l'ITAR décrites dans les divulgations volontaires d'Airbus SE identifiées dans l'accord et Airbus SE a accepté de retenir les services d'un agent indépendant de conformité au contrôle des exportations, qui surveillera l'efficacité des systèmes de contrôle des exportations d'Airbus SE et sa conformité à l'ITAR pour une durée de trois ans.

Suite à la décision de la Société de réallouer des ressources liées au contrôle des exportations vers des activités d'adhérence et de contrôle aux restrictions des exportations et des sanctions annoncées envers la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus Russes, faisant suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 Février 2022, la Société a demandé au DoS d'étendre de 9 mois ledit accord de consentement. La Société ne s'attend pas à ce que cet accord de consentement ait un impact sur le DPA avec le SFO et le DoJ, ni sur la CJIP avec le PNF, ni sur la surveillance de l'AFA, dans la mesure où ils sont indépendants du programme de revue du DoS.

Toute violation des termes des accords par Airbus SE pourrait entraîner l'annulation par les autorités des termes des accords et la réouverture des poursuites. Les poursuites pourraient entraîner l'imposition de nouvelles sanctions financières ou d'autres sanctions telles qu'une obligation fiscale supplémentaire, et pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations d'Airbus SE.

En plus de toute enquête en cours dans d'autres juridictions, les divulgations factuelles faites au cours de la conclusion des accords peuvent entraîner l'ouverture d'enquêtes supplémentaires dans d'autres juridictions. De telles enquêtes pourraient également entraîner (i) des réclamations en matière civile ou des réclamations d'actionnaires contre Airbus SE, (ii) des conséquences négatives sur la capacité d'Airbus SE d'obtenir ou de poursuivre le financement de projets en cours ou futurs, (iii) des limitations de l'admissibilité des sociétés du groupe à certains contrats du secteur public et/ou (iv) des dommages à l'activité ou à la réputation d'Airbus SE par le biais d'une publicité négative qui nuirait aux perspectives d'Airbus SE sur le marché commercial.

Airbus continuera à coopérer avec les autorités à l'avenir, conformément aux accords et à renforcer sa forte culture d'éthique et de conformité au sein de la société.

Plusieurs consultants et autres tiers ont intenté des poursuites commerciales et des arbitrages contre Airbus SE pour obtenir réparation. Les accords conclus avec les autorités pourraient mener à d'autres litiges commerciaux et à l'arbitrage contre la société ce qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers, les activités et les opérations de la société.

1.5.2 Procès du vol Air France 447

Le 1er juin 2009, un A330 exploité par le vol AF447 d'Air France de Rio de Janeiro à Paris a disparu au-dessus de l'océan Atlantique avec 228 personnes à bord. L'épave a été retrouvée en avril 2011 après plusieurs campagnes de recherche organisées par le Bureau d'Enquêtes et d'Analyses (BEA), qui a publié son rapport d'enquête final en juillet 2012. À la suite de l'accident, le parquet de Paris a ouvert une enquête pour homicide involontaire et Airbus SAS a été inculpé en mars 2011. En septembre 2019, les juges d'instruction ont clos l'enquête et rejeté toutes les accusations pénales après une analyse approfondie des éléments techniques et juridiques de l'affaire. Cependant, la cour d'appel de Paris a annulé la décision des magistrats et ordonné un procès pour homicide involontaire. L'appel de la Société devant la Cour de Cassation a été rejeté. Le procès devrait avoir lieu au cours du quatrième trimestre de 2022. Le procès pénal devant le Tribunal correctionnel de Paris et tout jugement ou décision défavorable à la Société pourraient porter atteinte à son activité ou à sa réputation.

1.5.3 Qatar Airways Commercial Litigation

Citant la dégradation de la surface de certains de ses A350 et alléguant un « défaut de conception » sous-jacent, Qatar Airways a déposé une plainte contre la compagnie devant le tribunal de commerce de Londres le 17 décembre 2021. La demande vise à obtenir (a) des dommages et intérêts pour les appareils cloués au sol par l'Autorité de l'aviation civile du Qatar, (b) une ordonnance selon laquelle Airbus doit fournir une analyse complète de l'origine des causes des problèmes de dégradation de surface, et (c) une déclaration du tribunal selon laquelle Airbus ne peut pas livrer d'autres avions A350 à Qatar Airways tant que les prétendus « défauts de conception » n'auront pas été corrigés. La Société rejette la caractérisation erronée par Qatar Airways de la dégradation non structurelle de la surface et de l'immobilisation au sol de l'avion qui en découle, qui sous-tendent la réclamation. En conséquence, la Société se défendra vigoureusement dans la procédure. Les conséquences d'un tel litige et l'issue de la procédure ne peuvent pas être pleinement évaluées à ce stade, mais tout jugement ou décision défavorable à la Société pourrait avoir un impact négatif important sur les états financiers, les activités et les opérations de la Société ainsi que sur sa réputation.

1.6 Mouvements de titres

1.6.1 Fusions / TUP

- Airbus Interiors Services SAS, filiale à 100% d'Airbus SAS spécialisée dans l'aménagement des cabines d'avions a été fusionnée dans Airbus SAS le 1er septembre 2021 (67 salariés ont été transférés chez Airbus SAS) .
- SERAT SA a été fusionnée dans Airbus SAS le 28 décembre 2021.

1.6.2 Augmentation de capital et autres contributions

- Airbus SAS a augmenté le capital de 9268448 Canada Inc. respectivement le 30 juin et le 31 décembre 2021 de 40,8 et 4,2 millions de dollars US.
- Le 14 décembre 2021, une augmentation de capital de 21 millions de dollars US a été effectuée au profit d'Airbus America Inc., filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- Le 23 décembre 2021, une augmentation de capital de 10 millions d'euros a été effectuée au profit de Testia SAS, filiale détenue à 100% par Airbus SAS.
- En 2021, Airbus SAS a contribué à hauteur de 3.9 millions d'euros au financement du fond Ace Aero Partenaires et à hauteur de 9 millions d'euros au fond Aerofund III.

1.6.3 Acquisitions / créations

Airbus Portugal SA a été créée le 18 mai 2021 avec un capital social de 50 000 euros.

1.6.4 Ventes / cessions

Airbus SAS a vendu la totalité de ses actions dans la société Indian Aero Ventures Private Limited (IAV) le 29 septembre 2021.

1.6.5 Liquidations

- Satair GmbH a été liquidée le 14 septembre 2021. La valeur des titres s'élevait à 0,1 million d'euros.
- EADS Business Services (Beijing) Co. Ltd a été liquidée le 9 février 2021.
- Airbus SAS n'est plus membre de l'association CECA depuis le 15 décembre 2021.

1.7. Cession des Mureaux

Airbus SAS a cédé le 15 décembre 2021 le site des Mureaux à hauteur de 310 Millions d'euros et a ainsi réalisé une plus-value de 244 millions d'euros sur l'exercice 2021.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels de la société ont été établis suivant les principes comptables généralement admis conformément à la réglementation en vigueur, résultant de l'application du règlement ANC n°2014-03.

L'établissement des comptes annuels nécessite de la part de la direction de la Société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Ces estimations ou hypothèses peuvent être révisées d'exercice en exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2021 au 31/12/2021. L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

2.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport sauf pour celles qui ont fait l'objet d'une réévaluation globale.

Les règlements CRC n° 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) et n° 2004-06 (relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs) sont appliqués dans les comptes de la société.

Les logiciels autonomes conçus en interne sont comptabilisés à l'actif.

Les immeubles, les agencements de bâtiments, les ouvrages d'infrastructure, le matériel aérien immobilisé, le matériel de transport et le mobilier de bureau font l'objet d'un amortissement linéaire.

L'amortissement dégressif est pratiqué pour les biens y ouvrant droit, sachant que l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est porté en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Progiciels acquis et logiciels développés, brevets	1 à 5 ans
Constructions	6 à 50 ans
Ouvrages d'infrastructures et installations générales	10 à 30 ans
Installations complexes spécialisées	6 à 10 ans
Matériels et outillages industriels	3 à 30 ans
Matériel aérien immobilisé	10 à 35 ans
Autres	3 à 15 ans

Les intérêts des emprunts spécifiques à l'achat ou à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût des immobilisations.

2.2 Immobilisations financières

La valeur brute des participations et des titres est constituée par le coût d'acquisition historique ou par la valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire de ces participations devient inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. Dans le cas des titres de participation, la valeur d'inventaire est généralement établie par référence aux capitaux propres, mais aussi en fonction de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité des participations considérées pour l'entreprise.

Les créances et prêts rattachés aux participations sont enregistrés à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'apparaît une perte probable.

Les prêts en devises sont réévalués au cours de clôture.

2.3 Stocks et en cours

Les stocks de pièces détachées sont valorisés au coût d'achat moyen pondéré. Une provision pour dépréciation des stocks de pièces détachées est constituée pour tenir compte de la durée de vie des pièces.

Les avions produits sont considérés comme produits finis une fois les activités de production terminées et les avions remis au département en charge de la gestion des livraisons aux clients. Avant cette phase, le coût de production des avions, y compris les frais de transport, est enregistré en en-cours de production.

Les avions de deuxième main sont valorisés à leur coût d'achat.

Une provision pour dépréciation des stocks de produits finis ou d'en-cours est constatée lorsque la juste valeur est inférieure à la valeur d'inventaire.

2.4 Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est enregistrée lorsqu'une perte probable apparaît.

2.5 Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises sont converties en euros au cours de clôture du mois précédent leur réalisation et les dettes et créances sont réévaluées au cours de clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits, suivant le cas, en écart de conversion actif ou passif.

Par ailleurs, les pertes de change latentes font l'objet de provisions pour risques et les gains latents ne sont pas inclus dans les résultats.

Les avoirs clients libellés en devises qui feront l'objet d'un décaissement sont réévalués au taux de clôture. Les avoirs libellés en devises qui donnent lieu à des prestations de services supplémentaires ne sont pas réévalués en tant qu'éléments non monétaires.

2.6 Couverture de change

Les ventes d'Airbus sont majoritairement libellées en dollars US, alors qu'une partie significative des coûts est encourue en euros et en livres sterling. Par conséquent, Airbus utilise des instruments de couverture de change pour minimiser son exposition en dollars sur les ventes d'avions et son exposition sur les achats en livres sterling.

Les flux couverts correspondent aux prévisions mensuelles de flux en dollars pour un mois donné sur la base des dates de livraison des avions. Le montant à couvrir est décidé par le Comité de Trésorerie d'Airbus sur la base des livraisons d'avions considérées comme hautement probables, à savoir les livraisons correspondant à des commandes fermes ou à des engagements de commande ayant une très forte probabilité de se matérialiser sur la base des documents contractuels échangés.

Les principaux instruments financiers utilisés sont des ventes à terme de dollars contre euros. Ces instruments ne sont pas détenus à titre spéculatif. La relation de couverture est documentée entre les instruments financiers et les flux mensuels en dollars couverts.

Le montant des couvertures débouclées en 2021 et comptabilisées en chiffre d'affaires s'élève à une charge nette de 503 millions d'euros contre une charge nette de 898 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

Les différences de change sont enregistrées en résultat d'exploitation (chiffre d'affaires) pour refléter les relations de couverture existantes.

L'exposition sur les achats en livres sterling est en partie couverte par des ventes à terme de dollars contre des livres sterling.

Les stocks sont valorisés au cours historique, sans tenir compte des couvertures existantes. La prise en compte du cours couvert dans le cadre de l'évaluation des stocks d'avions commerciaux n'aurait pas d'impact sur le compte de résultat puisque ce résultat est redistribué dans le cadre du mécanisme de l'Advance Pricing Agreement Civil (Note 2.13).

Le montant des engagements non débouclés est présenté dans la note 14 A.

2.7 Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus, hors dépenses d'outillages spécialisés, d'installations d'essais et de prototypes.

2.8 Provisions réglementées

Les provisions réglementées concernent les amortissements dérogatoires calculés selon la législation fiscale en vigueur.

2.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources estimable au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées par le management en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lorsque la composante temps a un effet significatif sur l'évaluation de la provision, les flux attendus de sortie de ressources sont actualisés.

2.9.1 Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont enregistrées à la suite d'actions légales, d'enquêtes gouvernementales et autres plaintes déposées contre la Société qui font référence à des événements passés. Elles sont estimées par la direction lorsque la sortie de ressources apparaît probable et que l'obligation est estimable.

2.9.2 Provisions séries

- **Provisions pour perte sur contrats de vente**

Les commandes pouvant donner lieu à la constitution de provisions pour pertes, sont celles enregistrées en carnet au 31 décembre, c'est-à-dire celles pour lesquelles, à cette date, un contrat a été signé et un acompte significatif encaissé. Les pertes probables sur l'ensemble du contrat concerné, dès lors qu'elles sont connues, font l'objet de provisions pour risques.

Les pertes sur contrat sont identifiées en suivant la progression du programme et en mettant à jour l'estimation des coûts du contrat. L'étendue des hypothèses, jugements et estimations retenus varie en fonction de la taille des contrats et des programmes correspondants. En particulier, le démarrage de nouveaux programmes induit un niveau accru d'estimations et de jugements relatifs aux prévisions de développement, de production et de certification, ainsi qu'aux prévisions de coûts.

Ces estimations et jugements sont sujets à modification en fonction de la disponibilité de nouvelles informations, au fur et à mesure de l'avancement des contrats et des programmes. La part de perte pondérée par le pourcentage d'avancement des travaux est comptabilisée en dépréciation des en-cours.

Les flux dollars inclus dans les provisions pour perte sur contrats de ventes, sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui inclut les résultats du portefeuille des couvertures de change.

- **Provisions pour prestations à fournir**

Les travaux, consécutifs à une vente, que l'entreprise devra réaliser pour respecter ses engagements, sont provisionnés dès l'exercice de comptabilisation de la vente lorsque leur montant peut être déterminé avec une assurance raisonnable.

- **Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions**

Les garanties de valeurs résiduelles des avions consenties par Airbus SAS depuis 2006 sont enregistrées en provisions pour risques. Les engagements d'Airbus SAS envers les compagnies aériennes sont présentés en note 14 D. Les paramètres du modèle d'évaluation du risque sur ces provisions sont révisés chaque année pour être en ligne avec les conditions actuelles de marché et la probabilité d'exercice de ces engagements.

- **Provision DMC**

Airbus Military SL, filiale d'Airbus SAS, a un contrat avec plusieurs nations, représentées par l'OCCAR, pour la conception, le développement, la fabrication et la livraison de 170 avions A400M.

Dans ce cadre, Airbus Military SL a conclu des accords avec des partenaires industriels, parmi lesquels Airbus SAS. Airbus Military SL a également délégué à Airbus SAS la gestion du développement de l'ensemble du programme ainsi que certains risques afférents à travers le contrat DMC (Development Management Contract), pour lequel Airbus SAS a été rémunérée.

Ce contrat est inclus dans l'APA A400M (voir la note 2.15) qui prévoit que les coûts et revenus cumulatifs relatifs à ce contrat à fin 2012 sont transférés à l'UTE (une structure de participation relevant du droit espagnol) au fur et à mesure de la livraison des avions. Les coûts encourus et revenus perçus à partir de 2013 au titre de ce contrat sont transférés à l'UTE au cours du même exercice. La provision DMC est reprise au même rythme que les coûts et revenus antérieurs à 2012 et transférés à l'UTE.

Pour la phase de production de l'A400M, le management du programme a été délégué par Airbus Military SL à Airbus Defence & Space SAU à travers le contrat PMC (« Programme Management Contract ») effectif depuis janvier 2014.

2.9.3 Provisions pour risques support après-vente

Une provision pour garantie est constituée pour la part des coûts de modification ou de maintenance après-vente qu'Airbus doit couvrir contractuellement. La provision n'est constituée que pour les avions livrés. Le cas échéant, le coût de la garantie est retenu dans l'estimation des pertes sur contrats.

De plus, pour des modifications ou la résolution de problèmes techniques connus au titre desquelles Airbus a une obligation, une provision pour risque spécifique est comptabilisée. Elle est constituée sur la base des coûts prévisionnels, pour les avions déjà livrés.

Les flux dollars inclus dans ces provisions sont convertis à un taux de change (appelé « compounded rate ») qui tient compte des couvertures de change contractées.

2.9.4 Provisions pour retraites et médailles

La dette actuarielle relative aux indemnités de départ en retraite des personnels de la société et aux médailles du travail a été évaluée par un cabinet d'actuaire à 539 740 661 euros à partir d'hypothèses actuarielles mises à jour fin 2021. Ces engagements sont provisionnés à hauteur de 382 660 119 euros dans les comptes au 31 décembre 2021. La part des engagements de retraite non provisionnés au 31 décembre 2021, soit 157 080 542 euros,

sera enregistrée sur la durée d'activité moyenne résiduelle prévisionnelle au sein de la société conformément à la méthode 1 (méthode dite du corridor) de la recommandation n°2013-R.02 de l'ANC.

Les engagements liés à la mise en place en 2002 d'un plan de retraite pour les salariés appartenant au Comité Exécutif du groupe sont provisionnés et figurent au passif du bilan pour un montant de 16 660 277 €.

Les engagements du plan de retraite des salariés et anciens salariés du Comité Exécutif du Groupe s'élève 35 232 761 € au 31 décembre 2021. Cet engagement est financé par un contrat d'assurance avec AXA dont le montant s'élève à 19 276 806 € au 31 décembre 2021. La société applique la méthode dite du corridor qui permet une reconnaissance différée dans les comptes des pertes et gains actuariels et des modifications de régime.

Ces engagements s'analysent de la manière suivante : les membres du Comité Exécutif bénéficient d'un engagement de retraite complémentaire prévu dans leur contrat de travail. La politique générale consiste à leur accorder un complément de pension annuelle leur permettant d'atteindre 50 % de leur salaire de base annuelle au terme de cinq ans de participation au Comité Exécutif, selon qu'ils atteignent l'âge de 60 à 65 ans. Dans le cas des présidents exécutifs, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. Cet engagement s'établit à 60 % après dix ans de participation au Comité Exécutif d'Airbus.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de la dette actuarielle à fin 2021 sont les suivantes :

- Taux actualisation	0.80 %
- Taux d'inflation	1,6 %
- Taux de revalorisation des salaires	2.50 %
- Age de départ à la retraite et l'âge	entre 62 et 67 ans, selon les catégories
- Table de mortalité	INSEE TD/TV 2015-2017

Concernant la provision pour médailles du travail (28 millions d'euros) elle est calculée au fur et à mesure du temps de présence des salariés, en fonction de la probabilité que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille et prenant en compte les gratifications qui risquent d'être versées pour toute la période de travail.

2.10 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est relatif essentiellement à la vente des avions, des pièces de rechange et de services spécifiques après-vente. Les revenus et la marge sont reconnus à la livraison de chaque avion dès lors que les risques et avantages inhérents à la transaction ont été transférés à l'acheteur.

Compte tenu de la forte implication de certaines compagnies aériennes « clients de lancement » dans le processus de développement et de production du programme A350 XWB, la société applique la méthode de comptabilisation à l'avancement pour les contrats signés avec ces compagnies.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente d'avions libellé en dollar est reconnu au taux de clôture du mois précédent.

La présentation en chiffre d'affaires des incidences des couvertures de change est exposée dans la note 2.6 Couverture de change.

2.11 Impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'impôt sur les sociétés, la société Airbus SAS est tête d'intégration fiscale d'un groupe fiscal constitué par les sociétés suivantes:

Aeropart
Aeroproduct
Airbus
Airbus ATR
Airbus Cybersecurity
Airbus Defence and Space Holding SAS
Airbus Defence and Space SAS
Airbus Defence and Space Holding France SAS
Airbus Développement
Airbus DS Geo SA
Airbus DS SLC
Airbus Exo Autonomy
Airbus Exo Services
Airbus Exo Zéro Emissions
Airbus Flight Academy europe
Airbus Helicopters
Airbus Invest SAS
Airbus Mobility SAS
Airbus Opérations SAS
Airbus UpNext
AirBusiness Academy
Apsys
Immobilière Aelis
Matra Defense
Navblue SAS
Projic 9
STAR Real Estate
Stelia Aerospace
Stelia Aerospace Composites
Stormshield
Survey Copter
Testia SAS

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées (filiales et mère) comme en l'absence d'intégration fiscale. Cette charge est donc calculée sur leur résultat propre après imputation de tous leurs déficits antérieurs. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Sur l'exercice où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société mère supporterait alors une charge d'impôt.

2.12 Advance Pricing Agreement Civil

Le 27 avril 2004, un accord préalable de prix de transfert multilatéral (Advanced Pricing Agreement) a été signé par les autorités fiscales allemandes, espagnoles, françaises et britanniques. Cet accord couvre les activités communes « Common Business » d'Airbus exécutées par Airbus SAS et les quatre entités nationales « NATCOs » (Airbus Operations

SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd et Airbus Operations SL). L'avion de transport militaire « A400M » est exclu de l'accord.

La méthode de prix de transfert prévoit un partage des résultats, selon laquelle ce résultat généré par l'activité « Common Business » est :

- alloué à Airbus SAS selon la méthodologie « cost plus » afin de compenser les fonctions centrales assumées par l'entité ;
- et pour la part résiduelle, partagée entre les quatre NATCOs sur la base d'une clé d'allocation, représentant leur contribution respective dans ce résultat résiduel (la clé d'allocation utilisée vise à refléter la part respective des charges de production et de développement encourus dans les quatre NATCOs).

Cet accord a été reconduit par les autorités fiscales sur les mêmes bases jusqu'à la fin de l'exercice 2019. Comme proposé par le contrat, une demande de renouvellement pour les périodes fiscales de 2020 à 2024 a été déposée en Juin 2019 aux quatre administrations fiscales. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.13 Advance Pricing Agreement US FAL

Un accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Americas Inc a été signé fin 2019 pour les exercices 2016 à 2019. Cet accord couvre les activités d'assemblage des avions de la chaîne d'assemblage de Mobile (Alabama, USA). La demande de renouvellement déposée en juin 2019 par la société pour la période 2020 à 2024 a été acceptée le 24 mars 2020 par l'autorité compétente française et le 1^{er} avril 2020 par l'autorité compétente américaine. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.14 Advance Pricing Agreement Airbus Canada

Une demande d'accord préalable de prix de transfert entre Airbus SAS et Airbus Canada (ACLP) a été déposée fin 2020 pour la période 2019 à 2023. Cette demande couvre les services rendus par Airbus SAS à Airbus Canada dans le cadre du programme A220 (support à la vente, aux achats et aux services après-vente) ainsi que la rémunération d'intangibles mis à disposition par Airbus SAS à Airbus Canada notamment la marque Airbus. Les discussions entre les autorités compétentes sont en cours.

2.15 Advance Pricing Agreement A400M

Un APA spécifique au programme A400M a été signé formellement en 2013 par les quatre administrations fiscales (France, Allemagne, Espagne, Royaume-Uni). Cet accord détermine les conditions de rémunération des sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space GmbH et Airbus Defence & Space SAU pour les activités de développement, de production et de vente des A400M à la société AMSL, qui a pour clients différentes nations, la plupart représentées par l'OCCAR. Une structure en participation de droit espagnol (UTE) permet de partager les résultats des ventes de ces avions. L'APA stipule que la société Airbus SAS sera compensée pour ses coûts et produits engagés au titre du programme sans prendre part au partage du résultat. L'accord est en cours de renouvellement pour la période 2020-2024.

Cet accord ne couvre pas les activités de services et de support. A date, aucun élément n'a été identifié pouvant remettre en cause l'application de l'accord pour les exercices 2020 et 2021.

2.16 Accord de partage du chiffre d'affaires relatif aux activités de service et de support de l'A400M

Les sociétés Airbus SAS, Airbus Operations SAS, Airbus Operations GmbH, Airbus Operations Ltd, Airbus Defence & Space SAU et Airbus Defence & Space GmbH ont signé un accord de répartition du chiffre d'affaires relatif aux activités de services et de support de l'A400M. Cet accord définit les modalités de rémunération des sociétés concernées pour les activités réalisées depuis qu'elles ont débuté.

2.17 Autres points fiscaux

Concernant le contrôle fiscal portant sur les exercices 2004 et 2005, le Conseil d'Etat s'est prononcé en date du 10 mars 2021. Le Conseil d'Etat n'a pas donné droit à la société au titre des deux derniers points en litige. Cette décision n'emporte pas de conséquences pour la société (sujet concernant les sociétés Airbus Opérations par ailleurs anticipé à leur niveau).

Le contrôle fiscal portant sur les exercices 2016 et 2017 est terminé à fin 2021 et la société a mis à jour ses provisions à fin 2021. Il reste un point de désaccord. La société va déposer une réclamation à ce titre.

Un nouveau contrôle fiscal au titre des exercices 2019 et 2020 a débuté début 2022.

2.18 Consolidation

Conformément à l'article L 233-17 du Code de Commerce, Airbus SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe. En effet, les comptes individuels de la Société, ainsi que ceux des sociétés qu'elle contrôle et sur lesquelles elle exerce une influence notable, sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la société Airbus SE.

2.19 Transaction avec les parties liées

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

2.20 Rémunérations allouées aux organes de direction et d'administration

Le détail des rémunérations des administrateurs et des dirigeants est communiqué dans le rapport annuel 2021 d'Airbus SE.

3. Evénements post-clôture

3.1 Invasion de l'Ukraine par la Russie

L'invasion de l'Ukraine par la Russie le 24 février 2022, les restrictions à l'export et les sanctions internationales qui en ont résulté contre la Russie, la Biélorussie et certaines entités et individus russes ont entraîné une perturbation des activités, des opérations et de la chaîne d'approvisionnement de la Société. Suite aux restrictions à l'export et à l'imposition de sanctions par l'UE, le Royaume-Uni, les États-Unis et d'autres pays touchant les activités de

la Société, la Société a annoncé en mars 2022 qu'elle suspendait la livraison d'avions et la fourniture de services de soutien aux clients russes, ainsi que la fourniture de pièces de rechange, d'équipement et de logiciels à la Russie. La Société applique toutes les réglementations et les sanctions applicables à ses installations et opérations en Russie.

Cette crise augmente l'exposition de la Société à des difficultés dans sa chaîne d'approvisionnement. Une partie du titane qu'utilise la Société provient de Russie, tant directement qu'indirectement par le biais de ses fournisseurs. Bien que les risques géopolitiques soient pris en compte par la Société dans sa politique en matière d'approvisionnement en titane, l'impact de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur la capacité de la Société à se fournir en matières premières, ainsi que tout éventuel durcissement des sanctions, est actuellement en cours de revue.

En raison des restrictions à l'exportation et des sanctions mentionnées ci-avant, la Société n'a pas été en mesure de livrer physiquement 2 avions qui avaient été comptabilisés en chiffre d'affaires au 31 Décembre 2021. En conséquence, la Société a annulé au 31 Mars 2022 le chiffre d'affaires et la marge relatifs à ces 2 avions non livrés. Ces avions sont en cours de réallocation à d'autres clients.

La Société a activé une cellule de gestion de crise en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, surveille la situation en temps réel, et évalue les impacts sur la cybersécurité, les opérations, la production, les livraisons, la logistique et les transports, mais aussi ceux sur l'approvisionnement en matières premières et en composants, sur l'inflation, sur les prix du pétrole et de l'énergie.

3.2 Airbus Atlantic

Avec effet le 1^{er} janvier 2022, le groupe Airbus a procédé à la réorganisation de ses activités aérostructures en France dans l'objectif d'intégrer au sein de STELIA Aerospace les activités aérostructures d'Airbus Operations exploitées sur ses sites de Nantes et de Saint-Nazaire ainsi que les activités associées situées à Toulouse, en vue de (i) construire un actif stratégique dans le domaine des aérostructures au sein du groupe Airbus et (ii) bâtir une structure aérostructures de premier plan.

L'opération a pris la forme d'un apport partiel d'actifs de la branche d'activités aérostructures par Airbus Opérations SAS à STELIA Aerostructures. En rémunération de cet apport 91 280 000 actions nouvelles ont été émises et attribuées à Airbus Operations via une augmentation de capital de 91 280 000 euros.

A la même date, Airbus Operations a effectué une distribution exceptionnelle en nature de ses titres Airbus Atlantic au profit d'Airbus SAS pour un montant de 1 140 215 998 euros.

A l'issue de ces opération Airbus SAS est devenue l'actionnaire unique d'Airbus Atlantic.

Simultanément à la réalisation de l'apport, Airbus SAS a cédé à Airbus Atlantic son activité de prestation de services de responsable de la performance du flux industriel de l'usine de Nantes et responsable des activités de configuration management et de gestion des modifications majeures et nouveaux développements "ODBN".

3.3 Nouvel accord de protection sociale

Le 25 février 2022, un nouvel accord sur la protection sociale Santé et Prévoyance a été signé en France. En compensation, à partir du 1er janvier 2024 les salariés partant en retraite devront désormais effectuer leur préavis.

Compte tenu de la date de signature de l'accord, il n'y a pas d'impact sur les comptes 2021 et compte tenu des principes comptables appliqués par la société (méthode du corridor) l'impact n'est pas matériel de manière prospective.

4. Autres informations

Airbus SAS est consolidée dans les états financiers d'Airbus SE, société européenne dont le siège est à Amsterdam, Pays-Bas, Mendelweg 30, 2333 CS Leiden.

AIRBUS SAS

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

A - VALEURS BRUTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	31/12/2021			Total
			Augmentations	Transferts	Cessions	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Concessions, brevets, licences, marques	502 785	4 056	391	13 442	(5 924)	514 750
Immobilisations incorporelles en cours	27 465		14 371	(13 438)	(12 333)	16 065
	530 249	4 056	14 762	4	(18 257)	530 815
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains et aménagements de terrains	96 945			180	(14 692)	82 433
Constructions	1 645 823	822		41 348	(113 477)	1 574 515
Matériel et équipement	417 827	133	(900)	32 469	(29 686)	419 843
Matériel de transport - avions Beluga	936 274		7 958	258 106		1 202 337
Autres immobilisations	84 396	412	946	2 486	(5 787)	82 452
Immobilisations en cours	818 069		198 658	(334 593)		682 135
	3 999 334	1 367	206 661	(4)	(163 642)	4 043 716
TOTAL IMMOBILISATIONS	4 529 583	5 422	221 423		(181 899)	4 574 531

AIRBUS SAS

B - AMORTISSEMENTS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	31/12/2021		
			Dotations	Reprises	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	462 548	4 054	22 612	(5 566)	483 649
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains et aménagements de terrains	21 526		443	(3 721)	18 248
Constructions	894 357	629	35 586	(58 353)	872 220
Matériel et équipement	274 024	113	14 128	(11 043)	277 223
Matériel de transport - avions Beluga	368 938		42 655		411 594
Autres immobilisations	67 747	397	3 656	(5 700)	66 100
	1 626 592	1 140	96 468	(78 815)	1 645 385
TOTAL AMORTISSEMENTS	2 089 140	5 194	119 080	(84 381)	2 129 033

C - VALEURS NETTES

	31/12/2021	31/12/2020
Total valeurs brutes immobilisations incorporelles	530 815	530 249
Total amortissements immobilisations incorporelles	483 649	462 548
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 166	67 701

Total valeurs brutes immobilisations corporelles	4 043 716	3 999 334
Total amortissements immobilisations corporelles	1 645 385	1 626 592
TOTAL VALEURS NETTES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 398 331	2 372 742

AIRBUS SAS

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Milliers d'Euros)

		31/12/2020	31/12/2021		
		Net	Brut	Dépréciations	Net
Participations	Note 3-A	14 569 163	14 763 573	(132 749)	14 630 824
Créances rattachées à participations	Note 3-B	2 902	5 237		5 237
Prêts	Note 3-C	1 546 728	1 667 677	(134 708)	1 532 968
Titres immobilisés	Note 3-D	31 212	54 159	(10 003)	44 156
		16 150 004	16 490 645	(277 460)	16 213 185

AIRBUS SAS

NOTE 3-A : FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Participation en %	Valeur d'inventaire au 31/12/2021
1) Filiales (capital détenu à 50% et plus)		
AIRBUS OPERATIONS SAS	100,00	6 894 948 763
AIRBUS INVEST SAS	100,00	480 376 176
AIRBUS JAPAN KK	100,00	605 512
AIRBUS CHINA Limited	100,00	104 255 450
Airbus (Tianjin) DELIVERY CENTER Ltd	100,00	10 000 000
SATAIR A/S	100,00	342 845 960
AIRBUS AMERICAS, Inc	100,00	1 079 249 790
AirBusiness Academy SAS	100,00	12 000 000
AEROPRODUCT	100,00	38 097
AIRBUS COLOMBIA SAS	100,00	400 000
Airbus ATR SAS	100,00	91 507 614
Airbus DEVELOPPEMENT	100,00	3 048 950
AIRBUS KOREA LIMITED	100,00	87 691
Airbus Group (Malaysia) SDN BHD	100,00	121 207
Airbus Singapore Pte Ltd	100,00	5 327 837
Eltra Holdings Pte. Ltd.	100,00	30 846 701
IMMOBILIÈRE AELIS	100,00	20 000
Stelia Aerospace SAS	100,00	1 201 586 815
Golden Valley Investment PTE. LTD.	100,00	8 706 523
SEPANG	100,00	30 110 348
Airbus ExO Alpha	100,00	13 500 000
Aeropart	100,00	17 321 044
CanCo1	100,00	59 770 430
CanCo2	100,00	982 384 005
Testia SAS	100,00	10 002 396
Airbus Portugal	100,00	50 000
AIRBUS TRANSPORT INTERNATIONAL SNC	99,90	1 553
APSYS	99,10	41 091 000
PT AIRBUS GROUP INDONESIA	99,00	192 434
OOO Airbus Group Rus	99,00	10 064
AIRBUS DS HOLDING SAS	100,00	2 318 582 570
AIRBUS HELICOPTERS	100,00	956 875 403
Airbus AEROASSURANCES	90,00	13 720
SEMATRA	74,46	20 207
AIRBUS MILITARY SL	69,40	2 089
AIRBUS BRAZIL NEGOCIAS AEROESPACIAIS Ltda	62,74	6 436 000
Fast Express Investment Ltd	51,00	5 972 762
ASB Aerospaciale Batteries	50,00	3 936 550
AIRBUS VIETNAM LIMITED	100,00	179 620
CSALP	50,07	20 409 039
2) Participations (capital détenu à plus de 10%)		
China World Aviation Leasing Co. Limited	25,00	3 142 924
CVT	49,99	643 144
AUCTUS	49,00	3 663 315
BYBLOS	25,00	1 062 966
Aerospace Technology Park S.A.	30,00	2 500 000
S.C.I LES HERBAGES L'AIR LIQUIDE - AEROSPATIALE	45,00	377 311
SECBAT - Ste Européenne de Construction de l'Avion Breguet	24,95	17 902
SOFEMA	21,62	3 259 603
BOOSTAEROSPACE SAS	40,00	20 000
SEMIDIAS - SEM pour l'Innovation, le Développement Industriel	20,00	30 490
ODAS	10,00	2 999 668
CERFACS	13,11	83 848
3) Autres participations		
Autres participations		12 937 494
TOTAL		14 763 572 984

AIRBUS SAS

FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2021

(Euros sauf mention contraire)

	Pays	Capital social	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres de participation		Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice (2020)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (2020)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice 2021
				Brut	Net			
FILIALES ET PARTICIPATIONS								
AIRBUS OPERATIONS SAS 31060 Toulouse	France	1 008 826 931	100%	6 894 948 763	6 894 948 763	8 283 992 971	(1 838 000 000)	
AIRBUS ATR 31770 Colomiers	France	30 528 000	100%	91 507 614	91 507 614	99 907 688	(70 198 568)	
AIRBUS DS HOLDING SAS 92152 Suresnes	France	21 391 489	100%	2 318 582 570	2 318 582 570	0	(122 963)	
STELIA 17300 Rochefort	France	200 000 000	100%	1 201 586 815	1 201 586 815	1 501 537 873	(109 040 719)	
AIRBUS INVEST SAS 31700 BLAGNAC	France	482 525 249	100%	480 376 176	480 376 176	0	(10 465 971)	
AIRBUS AMERICAS, Inc Herndon, Virginia 20171 USA	USA	USD 904 012 028	100%	1 079 249 790	1 079 249 790	USD 1 828 789 112	USD 52 780 331	
AIRBUS CHINA Limited Duddell Street Central, Hong Kong	Chine	CNY 6 828 200	100%	104 255 450	104 255 450	CNY 381 558 726	CNY (31 130 449)	
Autres participations				2 593 065 806	2 460 316 910			
SOUS-TOTAL FILIALES				14 763 572 984	14 630 824 088			

AIRBUS SAS

NOTE 3-B : CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Créances rattachées à des participations	5 237		5 237	2 902
	5 237		5 237	2 902

NOTE 3-C : PRETS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
AIRBUS OPERATIONS SAS	1 553 489	48 413	1 505 075	1 538 076
DIVERS	114 188		114 188	125 528
Dépréciation	(134 708)		(134 708)	(116 876)
	1 532 968	48 413	1 484 555	1 546 728

Note 3-D : TITRES IMMOBILISES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
FCPR AEROFUND	39 313	9 000	30 313	26 476
AAP Compartiment	8 120	3 944	4 176	4 176
ADVANCE CAPITAL EUROPE	6 166		6 166	
DIVERS	560		560	560
Dépréciation	(10 003)		(10 003)	
	44 156	12 944	31 212	31 212

AIRBUS SAS

NOTE 4 : STOCKS ET EN-COURS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Dépréciations	Net	Net
Matières premières et approvisionnements	5 227 057		5 227 057	
En cours de production	14 312 578	(475 145)	13 837 433	14 754 555
Produits finis	1 674 870	(61 464)	1 613 406	2 073 723
Marchandises / rechanges	886 546	(196 813)	689 733	806 252
	16 879 221	(733 422)	16 145 799	17 634 530

AIRBUS SAS

NOTE 5 : CREANCES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commandes	1 592 368	1 796 765	(204 397)	1 444 022
Créances d'exploitation				
Créances clients	1 274 234	1 335 259	(61 026)	924 553
Créances clients - Factures à émettre	305 906	87 981	217 924	408 448
Créances clients - Effets de commerce	412 038	352 510	59 528	555 751
	1 992 177	1 775 751	216 427	1 888 752
Créances diverses				
<u>Créances groupe et comptes rattachés</u>	389 010	389 010		454 888
<u>Autres créances diverses</u>				
TVA	234 997	234 997		256 547
Etat - Impôt sur les sociétés	221 122	221 122		270 890
Autres créances	122 788	122 788		128 522
	578 907	578 907		655 960
Total créances diverses	967 917	967 917		1 110 848
TOTAL CREANCES	4 552 462	4 540 433	12 029	4 443 621

AIRBUS SAS

NOTE 6 : PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	Transferts (Note 10)	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2021
Dépréciation série divers	25 303	814		7 801			33 919
Dépréciation des stocks	928 206			205 607	(658 669)		475 145
Dépréciation autres	51 387			7 072			58 459
SERIES	1 004 897	814		220 480	(658 669)		567 522
Dépréciation créance clients	58 006			26 847	(7 616)		77 238
SUPPORT	58 006			26 847	(7 616)		77 238
Dépréciation stock pièces dét.	209 394	3 109		4 419	(17 104)		199 818
SUPPORT HAMBOURG	209 394	3 109		4 419	(17 104)		199 818
Depreciation des prêts	116 876			19 598	(1 766)		134 708
Dépréciation des immo. Financières	157 577		7 568	18 469	(40 862)		142 752
Dépréciation creances diverses	293 123			8 499	(151 393)		150 229
RISQUES DIVERS	567 576		7 568	46 566	(194 020)		427 689
TOTAL P° POUR DEPRECIATION D'ACTIFS	1 839 873	3 923	7 568	298 312	(877 409)		1 272 267

AIRBUS SAS

NOTE 7 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Charges constatées d'avance				
Avoirs émis d'avance avions	375 763	2 236 551	2 612 314	2 423 373
Avoirs émis d'avance (autres)	4 498		4 498	4 498
Charges constatées d'avance avions	5 726	233 172	238 898	378 076
Charges constatées d'avance (autres)	5 252	34 029	39 282	58 754
TOTAL	391 239	2 503 753	2 894 992	2 864 701

AIRBUS SAS

NOTE 8 : ECARTS DE CONVERSION ACTIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
- Prêts / emprunts		32 868
- Clients	27 659	110 460
- Fournisseurs	53 211	5 170
- Autres	2 610	2 101
TOTAL	83 480	150 599

AIRBUS SAS

NOTE 9 : CAPITAUX PROPRES

A - Répartition du capital

	Nombre	%	Valeur nominale
1. AIRBUS S.E.	3 425 865	95,78	1 Euro
2. Airbus Defence and Space SAU	150 904	4,22	1 Euro

Note : Toutes les actions sont des actions ordinaires

B - Variation des capitaux propres

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Affectation résultat	Dividendes versés	Provisions réglementées	Reprises de l'exercice	Capital social	Prime d'apport	Prime de fusion	Résultat 2021	31/12/2021
Capital social	3 577									3 577
Prime d'émission-prime d'apport-prime de fusion	3 574 896									3 574 896
Reserves	31 095									31 095
Boni de fusion	4 460 220									4 460 220
Report à nouveau	(106 464)	(69 276)								(175 740)
Résultat de l'exercice	(69 276)	69 276							1 153 253	1 153 253
	7 894 047								1 153 253	9 047 300
Provisions réglementées	547 616			240 195	(91 557)					696 254
TOTAL	8 441 663			240 195	(91 557)				1 153 253	9 743 554

AIRBUS SAS

NOTE 10 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2020	Fusion AIS 01/01/2021	Transferts	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	31/12/2021
Provision DMC A400M	100 410				(11 537)		88 873
Provision pour pertes sur contrats de vente	650 443			134 892	(283 400)		501 935
Provision pour garanties liées aux valeurs résiduelles des avions	409 377			34 373	(92 617)		351 133
Provision pour prestations à fournir	403 000			281 000			684 000
Autres provisions pour risques séries	916 331			385 913	(633 846)		668 398
Total provisions pour risques séries	2 479 560			836 179	(1 021 399)		2 294 339
Provision pour risques support après vente	642 833	100		32 117	(105 275)		569 775
Provision pour charges de personnel	419 664	2 268		113 985	(130 750)		405 167
Provision pour risques	17 807			2 557	(5 571)		14 793
Total provisions pour risques et charges personnel	437 471	2 268		116 542	(136 321)		419 960
Provision pour pertes de change latentes	150 599	293		83 574	(150 892)		83 574
Provision pour risques financiers	14 838		(7 568)		(1 668)		5 603
Risques divers	1 223 467	6 700		33 140	(547 590)		715 717
Total provision pour risques divers	1 388 905	6 992	(7 568)	116 714	(700 149)		804 895
Provisions exceptionnelles	385 281	4 000		12 327	(264 367)		137 241
Provisions pour risques et charges	5 334 049	13 362	(7 568)	1 113 879	(2 227 512)		4 226 211

AIRBUS SAS

NOTE 11 : DETTES

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	A moins de 1 an	A plus de 1 an	31/12/2020
Dettes financières				
Emprunts	1 555 825	48 413	1 507 412	1 620 285
Dépôts et cautionnements reçus	2 550		2 550	2 537
Total dettes financières	1 558 375	48 413	1 509 961	1 622 822
Comptes courants	277 050	277 050		338 619
Avances et acomptes reçus				
Avances et acomptes reçus	33 395 384	7 437 016	25 958 367	35 480 131
Avances reçues - effets	402 690	352 510	50 181	546 403
Total avances et acomptes reçus	33 798 074	7 789 526	26 008 548	36 026 534
Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs - factures	4 358 178	5 296 249	(938 071)	4 797 824
Dettes fournisseurs - charges à payer	3 381 514	3 136 885	244 629	(1 004 423)
Dettes fournisseurs - effets à payer	2 578		2 578	2 578
Total dettes d'exploitation	7 742 270	8 433 134	(690 863)	3 795 979
Dettes diverses				
Dettes fiscales et sociales				
Personnel	(1 305)	(1 305)		322
Personnel - charges à payer	391 013	391 013		225 752
TVA	181 818	181 818		176 169
Etat, impôt sur les sociétés				
Autres taxes	(2 263)	(2 263)		(2 957)
Autres taxes - charges à payer	120 146	120 146		126 349
Dettes groupe	9 005		9 005	
Autres dettes diverses	637 967	92 693	545 274	531 471
Total dettes diverses	1 336 381	782 102	554 279	1 057 105
TOTAL DETTES	44 712 150	17 330 225	27 381 925	42 841 059

AIRBUS SAS

NOTE 12 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021			31/12/2020
	A moins de 1 an	A plus de 1 an	Total	
Avions	296 066	69 205	365 271	106 962
Autres	116 996	89 167	206 163	139 490
TOTAL	413 062	158 372	571 434	246 452

AIRBUS SAS

NOTE 13 : ECARTS DE CONVERSION PASSIF

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
- Prêts / emprunts	13 197	21 131
- Clients	50 190	110 468
- Fournisseurs	25 560	90 899
- Autres	26 458	13 188
TOTAL	115 405	235 686

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

A - Vente à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as hedges)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2475	15 108 070	
	EUR/USD	1,2246		53 264 265
	Total	1,2297	68 372 336	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Plain Forwards accounted for as free standing derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2274	778 067	
	EUR/USD	1,2354		2 822 531
	Total	1,2337	3 600 598	

(Milliers de GBP)

Achats devises GBP (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	GBP/USD	1,3572	139 989	
	GBP/USD	1,3962		10 744
	Total	1,3600	150 733	

(Milliers d'Euros)

Achats devises EUR (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	EUR/USD	1,2271	38 608	
	EUR/USD	1,2271		248 379
	Total	1,2271	286 987	

(Milliers de GBP)

Achats devises GBP (Embedded Derivatives)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Achats à terme	GBP/USD	1,3283	11 754	
	GBP/USD	1,3283		73 863
	Total	1,3283	85 617	

B - Achat à terme de devises

(Milliers d'Euros)

Ventes devises EUR (Plain Forwards)				
Instrument financier	Devise	Taux moyen	Terme (montant)	
			Moins de 1 an	Plus de 1 an
Ventes à terme	EUR/USD	1,4200	-338 727	
	Total	1,4200	-338 727	

AIRBUS SAS

NOTE 14 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

C - 1 : Garanties dont bénéficie Airbus SAS

	31/12/2021						
	Milliers de EUR	Milliers de QAR	Milliers de SGD	Milliers de USD	Milliers de GBP	Milliers de AED	Milliers de CAD
- Garantie de location	14 677						137
- Garantie de performance	8 825	1 277	746	9 607			
- Garantie de soumission	7			1 001		154	
- Garantie des facilités de crédit				5 630			
- Garantie douanière	492				150		
- Garantie sur restitution d'acomptes	7 218	2 553		60 236			
- Autres types de garantie	15 254			19			
	46 472	3 830	746	76 493	150	154	137

C - 2 : Garanties accordées par Airbus SAS

	31/12/2021		
	Milliers de EUR	Milliers de AUD	Milliers de USD
- Garantie de location	5 838		9 218
- Garantie de performance			3 500
- Garantie des facilités de crédit		228	5 630
- Autres types de garantie	60 824		9 775
	66 662	228	28 123

D - Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)

- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)

(Millions de dollars)

	31/12/2021	31/12/2020
- Engagements financiers dans le cadre de locations d'avions (GRP)	0	0
- Garanties de valeur résiduelle d'avions (AVG / RVG)	442	575
Total	442	575

AIRBUS SAS

NOTE 15 : CHIFFRE D'AFFAIRES

Chiffre d'affaires par activité

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Pièces détachées	626 040	680 535
Ventes de marchandises	626 040	680 535
Avions neufs	36 803 713	35 961 426
Avions de deuxième main	71 317	79 000
Autres services	1 500 972	1 264 770
Marge SAS / SEP	16 500	17 126
Autres	1 001 059	1 033 105
Production vendue	39 393 562	38 355 428
Etudes	95	872
TOTAL	40 019 698	39 036 834

Chiffre d'activité par zone géographique (*)

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Europe géographique (incl. France et Dom-Tom)	17 911 371	20 932 732
Amérique Latine	2 079 787	1 922 180
Etats Unis - Canada	7 896 415	5 511 853
Asie géographique	11 752 085	6 102 512
Reste du monde	380 040	4 567 556
TOTAL	40 019 698	39 036 834

* Les revenus sont alloués par zone géographique de facturation

AIRBUS SAS

NOTE 16 : ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Aucune transaction avec les parties liées présentant une importance significative et non conclue à des conditions normales de marché n'est intervenue sur l'exercice.

AIRBUS SAS

NOTE 17 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

(Milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
Charges exceptionnelles	1 057 290	4 378 459
Pénalités et amendes fiscales	11	3 168 833
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Charges exceptionnelles sur activité séries		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion - autres	497 768	438 116
Charges exceptionnelles sur opérations financières		
Valeurs nettes comptables des éléments actifs cédés	117 727	42 774
Dotations amortissements exceptionnels		
Dotations amortissements dérogatoires	240 195	165 090
Dotations provisions pour risques séries		
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnels (Note 10)	20 460	252 158
Dotations provisions pour dépréciations exceptionnelles	9 196	311 488
Autres charges exceptionnelles	171 931	
Produits exceptionnels	1 148 888	3 955 180
Produits exceptionnels sur opérations de gestion - autres	4 517	3 168 886
Quote-part de subvention d'investissement viré au résultat		
Produits des cessions d'éléments d'actif	329 228	7 067
Reprises amortissements exceptionnels		
Reprises amortissements dérogatoires	91 557	66 800
Reprises de provisions pour risques séries		
Reprises de provisions pour investissements		
Reprises de provisions exceptionnelles (Note 10)	691 976	390 642
Reprise provisions pour dépréciations exceptionnelles		321 784
Transfert de charges		
Autres produits exceptionnels	31 610	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	91 598	(423 279)

AIRBUS SAS

NOTE 18 : SITUATION FISCALE

La société AIRBUS SAS est, dans le cadre de l'impôt, tête d'intégration fiscale du groupe fiscal

Impôt sur les bénéfices	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'impôts		
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	2 411	1 400
Produits d'intégration fiscale	187 370	9 345
Réduction impôts - Dons mécénat	1 326	2 494
Restitution d'impôts	273 748	160 715
Charges d'impôts	(193 355)	0
TOTAL	272 001	174 455

Impôt sur les bénéfices supporté en l'absence d'intégration	31/12/2021	31/12/2020
Airbus SAS (fille)		
Impôt sur les Sociétés	126 736	0
Crédit impôt famille	500	500
Crédit impôt recherche	2 411	1 400
Réduction impôts - Dons mécénat	1 326	2 494
TOTAL	130 973	4 394

Déficits reportables	31/12/2021	31/12/2020
Cumul à fin de période	0	646 884

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt	31/12/2021	31/12/2020
<u>Différences temporaires générant un actif d'impôt</u>	(1 671)	58 297
Provisions non déductibles	(80 067)	(17 986)
Ecart de conversion	58 726	52 569
Organic	11 463	1 010
Autres	8 208	22 703
<u>Différences temporaires générant un passif d'impôt</u>	23 846	58 029
Ecart de conversion	22 836	56 836
Organic	1 010	1 192
TOTAL	(25 517)	268

AIRBUS SAS

NOTE 19 : EFFECTIF MOYEN

	31/12/2021	31/12/2020
TOTAL	8 944	9 160

La Société n'établissant plus de Bilan Social, les chiffres proviennent de la DSN (Déclaration Sociale Nominative) servant de base au calcul des différentes taxes liées au personnel (taxe d'apprentissage, formation professionnelle, effort construction, ..).